



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

**INTERVENTION
DES ENTREPRISES ÉTRANGÈRES
PRESTATAIRES DE SERVICES
EN FRANCE EN 2008**

Juin 2009

Sommaire

<i>Sommaire</i>	1
<i>Observations méthodologiques</i>	3
<i>Présentation synthétique des résultats de l'enquête 2008</i>	5
<i>I. Taux de réponse et représentativité</i>	6
<i>II. Analyse des déclarations</i>	8
21. Le nombre de déclarations atteint un niveau inédit.....	8
21.1 Trente mille déclarations ont été effectuées en 2008	8
21.2 ... induisant une croissance moyenne de 82% par rapport à 2007.	9
21.3 qui ont donné lieu à trois millions de jours d'emploi détachés.....	11
22. La forte concentration régionale ou sectorielle est maintenue	14
22.1 La moitié des déclarations est faite dans 10 départements	14
22.2 Près de douze mille déclarations concerne le BTP	19
<i>III. Analyse des nationalités des entreprises déclarantes</i>	21
31 L'ex Europe des 15 concentre 63% des déclarations	21
32 Près de la moitié des déclarations effectuées par la Pologne, l'Allemagne et le Luxembourg	24
32. Un quart des déclarations est effectué par des pays à interventions récurrentes	26
33. Les pays pour lesquels les déclarations sont régulières mais peu nombreuses	28
34. Les pays à intervention sporadique	29
<i>IV. L'analyse des salariés</i>	31
41 La hausse des salariés dynamisée par la forte croissance des déclarations	31
41.1 Quatre vingt quinze mille salariés détachés en France en 2008.....	31
41.2 ... soit une croissance de 40% par rapport à 2006.....	31
41.3 L'estimation du nombre total de salariés détachés (déclarés ou non) est maintenu en 2008 entre 210 000 et 300 000	33
42. Les salariés des anciens pays de l'Union européenne constituent la première source de main- d'œuvre détachée.....	34
42.1 France, Allemagne et Portugal voient leur nombre de salariés augmenter fortement	36
42.2 Très net impact des polonais parmi les salariés des nouveaux pays membres	41
42.3 Les salariés sud américains portent la hausse des pays tiers	43

43. Peu de cadres pour des salariés détachés principalement ouvriers.....	44
<i>V. Analyse des contrôles des entreprises étrangères.....</i>	<i>46</i>
5.1 Plus de 1 000 contrôles d'entreprises étrangères.....	46
5.2. Un contrôle sur deux porte sur une entreprise déclarée.....	48
52.1 Les contrôles des entreprises ayant fait une déclaration baissent	48
52.2 Les contrôles des entreprises n'ayant pas fait de déclaration est en hausse	50
<i>Annexes - tableaux détaillés.....</i>	<i>53</i>
<i>Listes des graphes, cartes et tableaux.....</i>	<i>64</i>

Observations méthodologiques

Cette septième enquête permet de mesurer depuis 2000, l'évolution du nombre de déclarations d'interventions en France des entreprises étrangères prestataires de services et du nombre de salariés qu'elles déclarent y détacher. Elle permet de cerner les caractéristiques de ces flux (nationalité, durée des interventions, secteurs d'activité, qualification des salariés) et de fournir des indications sur le contrôle de ces entreprises.

Elle est construite à partir des déclarations de prestations de service reçues par les inspections du travail. La transposition en droit français de la directive européenne 96/71/CE du 16 décembre relative au détachement de travailleurs pose les principes des conditions d'emploi des travailleurs détachés. Le décret n°2007-1739 du 11 décembre 2007 relatif au détachement transnational de travailleurs et, modifiant le code du travail, impose un certain nombre d'obligations aux prestataires de service étrangers afin de veiller au respect des règles minimales en matière de droit du travail¹.

Les articles R. 1261-1 à R. 1264-3 du code du travail précisent les conditions d'exercice de la prestation étrangère de service, en imposant aux entreprises qui détachent des salariés dans ce cadre, d'en faire préalablement la déclaration auprès de l'inspection du travail du lieu où s'effectue la prestation ou du premier lieu de l'activité si la prestation doit se poursuivre dans d'autres lieux.

On distingue différents cas de détachement

- L'exécution d'une prestation de services (L. 1262-1.1°) : peuvent être considérées comme « prestations de services » les activités de nature industrielle, commerciale, artisanale, libérale ou agricole, réalisées dans le cadre d'un contrat conclu entre une entreprise prestataire et un bénéficiaire, moyennant un prix convenu entre eux. La prestation de services est par nature temporaire et a pour objet la réalisation d'un travail spécifique selon des moyens propres et un savoir-faire particulier. Elle s'opère notamment dans le cadre d'opérations de sous-traitance ;
- La mobilité intra-groupe (L. 1262-1.2°) : ce détachement peut intervenir entre deux établissements d'une même entreprise ou entre deux entreprises d'un même groupe, sans qu'il n'existe nécessairement de contrat. Il s'agit alors d'un prêt de main-d'œuvre transnational, qui devra rester sans but lucratif, et qui pourra avoir par exemple pour objet la réalisation d'une mission, une période de formation, etc ;
- La mise à disposition de salariés au titre du travail temporaire (L. 1262-1.2°) : une Entreprise de Travail Temporaire (ETT) régulièrement établie à l'étranger peut détacher des salariés auprès d'une entreprise utilisatrice en France ;
- La réalisation d'une opération pour son propre compte (L. 1262-1.3°) : dans le cas d'un déplacement temporaire de salariés réalisé pour le compte de l'employeur, sans

¹ Cf. Circulaire DGT 2008/17 du 5 octobre 2008 relative au détachement de travailleurs en France dans le cadre d'une prestation de services.

qu'il n'existe de contrat entre lui et un destinataire, les règles relatives au détachement de salariés devront être respectées. Ce cas de détachement concerne des situations aussi diverses que le tournage de films, la participation à un voyage d'affaires, à un séminaire, l'intervention sur un terrain acheté en France pour y effectuer des coupes de bois, etc.

La collecte des données se fait par l'intermédiaire d'un questionnaire transmis annuellement aux services départementaux de la direction du travail et de la formation professionnelle. Outre les données concernant les déclarations, les services rassemblent également dans ce questionnaire, les informations quantitatives sur les contrôles effectués sur ces entreprises, qu'elles aient ou non fait une déclaration préalable à leur intervention sur le territoire.

Présentation synthétique des résultats de l'enquête 2008

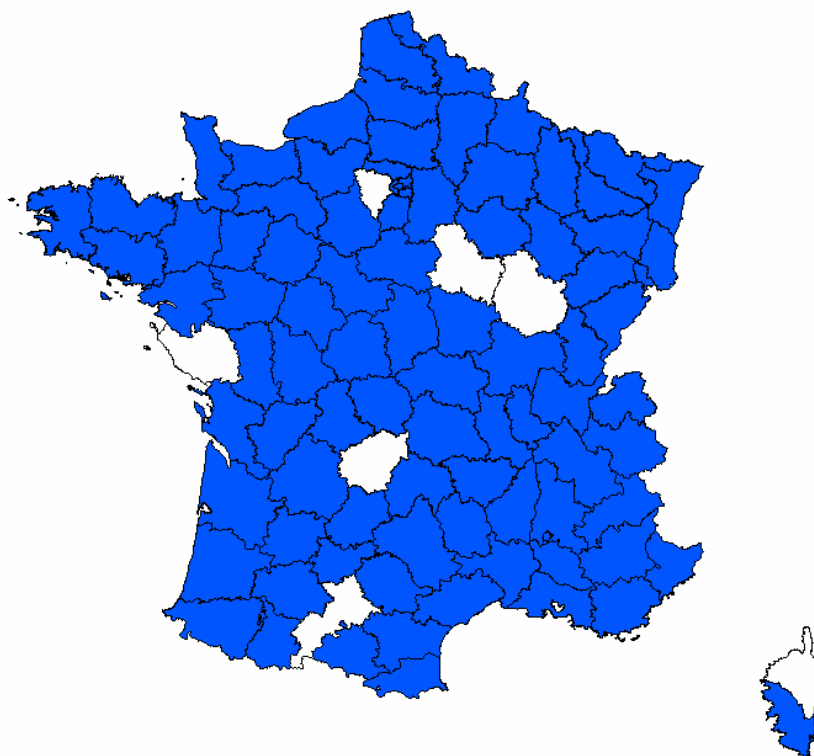
- Pour la deuxième année consécutive, le nombre de déclarations progresse considérablement et par conséquent celui de salariés détachés (respectivement 31 000 et 95 000 en 2008, 17 000 et 68 000 en 2007 et 10 000 et 38 000 en 2006). On peut attribuer ce phénomène à trois facteurs d'évolution :
 - une meilleure efficacité du recouvrement statistique ;
 - une meilleure application de la réglementation relative aux déclarations ;
 - un volume de prestation qui demeure important et qui évolue sans doute à la hausse ;
- La moitié de cette croissance résulte des déclarations effectuées par les entreprises de travail temporaire luxembourgeoises pour lesquelles près de 7 500 déclarations supplémentaires ont été enregistrées. De fait, ces déclarations semblent traduire mieux l'existence d'un nombre important d'agences intérimaires installées au Luxembourg et qui recrutent des salariés français qui connaissent eux aussi une croissance sans précédent ;
- Les concentrations régionale ou sectorielle restent fortes. En effet, même si les déclarations sont effectuées largement sur l'ensemble du territoire national, la moitié des déclarations sont effectués dans dix départements dont 8 départements sont frontaliers. Les 16 départements frontaliers du nord, nord/est et sud/est de la France rassemblent 61% de toutes les déclarations faites en 2008. Enfin, les secteurs du BTP et des entreprises de travail temporaire concentrent les trois-quarts des déclarations ;
- Suite à l'ouverture progressive du marché du travail aux ressortissants des Etats ayant adhéré à l'Union européenne, les déclarations des Nouveaux Etats membres continuent leur progression mais de façon atténuée. Ces pays effectuent un tiers des déclarations et fournissent près de la moitié de la main-d'œuvre détachée (hors salariés français). La Pologne conserve une place tout a fait dominante, puisque ce pays fournit la première source de main-d'œuvre, en légère baisse par rapport à 2007.
- Plus de mille contrôles ont été effectués en 2008 sur les entreprises étrangères prestataires de service. Si, en moyenne, un contrôle sur deux a porté sur une entreprise qui avait effectué sa déclaration de détachement, l'analyse régionale ne permet toutefois pas de déterminer une stratégie homogène des contrôles.
- Le taux de déclarations estimé des interventions demeure d'évidence très variable selon le pays d'origine et le secteur d'activité et serait en hausse en regard aux années précédentes. L'estimation du nombre total de salariés détachés serait alors identique à celle effectuée en 2007 (entre 210 000 et 300 000 salariés).

I. Taux de réponse et représentativité

En 2008, 89 services départementaux d'inspection du travail du régime général ont répondu à notre enquête. Ce chiffre est en hausse par rapport à l'année 2007 pour laquelle 85 départements avaient fourni une réponse (77 en 2006).

Carte 1 : Taux de réponse par département en 2008²

- Réponse (89)
- Non réponse (7)



Comme les départements de la Corrèze, de la Haute-Corse, la Haute-Garonne et l'Yonne n'ont répondu à aucune des deux années, il est difficile d'estimer le nombre de déclarations qu'ils peuvent recevoir. En revanche, les départements de la Côte d'or, des Yvelines et de la Vendée qui n'ont pas répondu en 2008 l'avaient fait en 2007. Le nombre de déclarations pour ces trois départements était de 394 (soit 2,3 % du total 2007) et le nombre de salariés de 1 090 (soit 1,6%).

En 2008, 38 départements ont communiqué qu'il y avait au moins une déclaration de détachement dans le secteur agricole, par rapport à 59 en 2007. En conséquence, on peut présumer une perte d'information concernant le secteur agricole, information qui n'aurait pas toujours été intégrée dans les questionnaires. Les départements répondants en 2007 et non répondants en 2008 avaient enregistré 344 déclarations en 2007, soit 35% des

² Les cartes établies pour les années précédentes se trouvent en annexe 1.

déclarations totales enregistrées dans l'agriculture en 2007 pour 1 242 salariés détachés (33% du total des salariés agricoles). La non-réponse des sections agricoles n'est pas estimable, car un champ vide du secteur agricole peut signifier d'une part une non-réponse ou d'autre part, l'absence de détachement dans le secteur agricole. La fusion des services d'inspection du travail intervenu au 1^{er} janvier 2009 devrait rectifier les modalités de recueil d'information dans ce secteur.

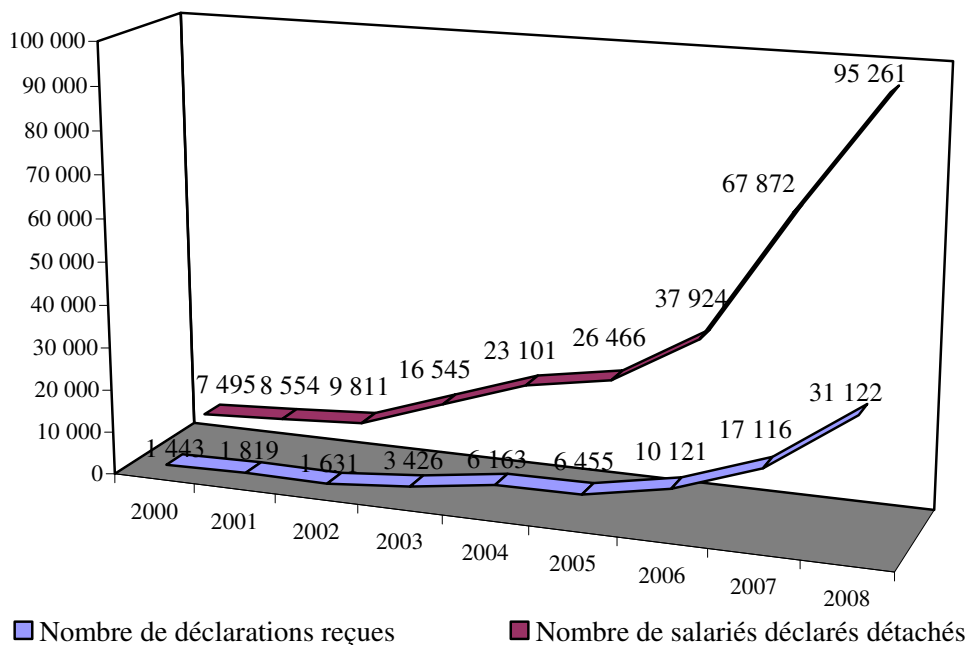
II. Analyse des déclarations

21. Le nombre de déclarations atteint un niveau inédit

21.1 Trente mille déclarations ont été effectuées en 2008 ...

Hors inspection du travail des transports (avec le régime particulier du cabotage) et hors départements qui n'ont pas répondu, le nombre des déclarations de prestations de services réalisées par des entreprises étrangères est de plus de 31 000 en 2008 (+82% par rapport à 2006) et concernent plus de 95 000 salariés détachés (+ 40%).

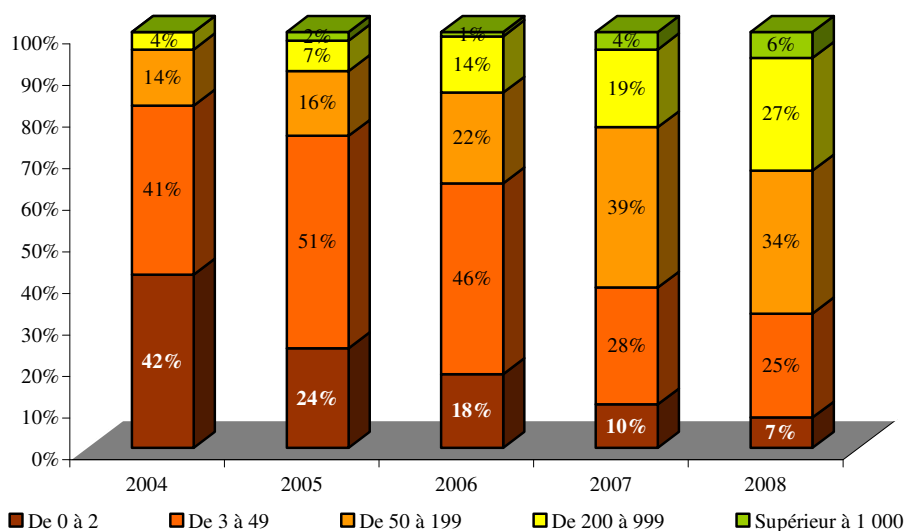
Graphe 1 : Évolution du nombre de déclarations de prestations de services reçues et de salariés détachés depuis 2000



En 2008, 65 départements déclarent recevoir plus de 50 déclarations dont la moitié plus de 200 déclarations³. On constate, en outre, une hausse sensible du nombre de départements où plus de mille déclarations ont été effectuées : de zéro en 2004, celui-ci est passé à 6 en 2008.

³ Respectivement 59 et 22 départements en 2007, 35 et 14 en 2006, 24 et 9 en 2005 et 17 et 4 en 2004.

Graph 2 : Répartition du nombre de déclarations par département depuis 2004



Lecture : Le nombre de départements ayant reçu 0 à 2 déclarations représente 42% en 2004 et 7% en 2008. A contrario, le nombre de départements ayant reçu plus de 1 000 déclarations est nul en 2004 et de 6% en 2008.

21.2 ... induisant une croissance moyenne de 82% par rapport à 2007.

Quatorze mille déclarations supplémentaires ont été enregistrées en 2008, soit une croissance de 82% pour l'ensemble des secteurs. Chaque secteur bénéficie de cette croissance différemment :

- La croissance du secteur des entreprises de travail temporaire, avec plus de neuf milles déclarations supplémentaires, représente maintenant un tiers des déclarations effectuées pour l'ensemble des secteurs et capte les trois quarts des déclarations supplémentaires faites cette année. Cela engendre un taux de croissance sans précédent et peu significatif (549%). D'autant que si cette croissance des déclarations effectuée est réelle, la pratique de détachement de salariés des entreprises de travail temporaire est un mode opératoire fréquent depuis de nombreuses années (cf. § déclarations du Luxembourg notamment) ;
- le BTP, avec 3 500 déclarations supplémentaires enregistre une croissance de 36% et le secteur industrie, avec mille déclarations supplémentaires, une croissance de 33% ;
- le secteur des HCR est, quant à lui, sur une forte hausse (+ 135%). Cette croissance correspond à l'insertion dans ce secteur de toutes les prestations faites par les « tours opérator » britanniques pendant la saison hivernale dans les Alpes (cf. § Royaume-Uni) ; Le secteur du spectacle enregistre également une croissance + 28%.
- le secteur « autre » voit le nombre de déclarations baisser d'une centaine (-10%) après la forte croissance enregistrée en 2007 (+ de 1 000 déclarations supplémentaires) ;
- enfin, le secteur agricole enregistre également une baisse du nombre de ses déclarations (-12%). La diminution de 121 déclarations s'explique plus que

possiblement par le moindre recouvrement des statistiques des inspections agricoles et éventuellement par le transfert des déclarations du secteur agricole vers le secteur des entreprises temporaires ;

- Le secteur intra-groupe nouvellement introduit dans l'enquête en 2008 compte un peu plus de 200 déclarations, ce qui est un volume probablement en deçà de la réalité des prestations.

Tableau 1 : Évolution du nombre des déclarations par secteur d'activité depuis 2004

	Agr	BTP	HCR	Ind	Spect	Intra-gpe	ETT	Autre	Total
2004	99	1 550	65	1 412	126	-	359	332	3 943
2005	198	3 826	120	1 416	158	-	223	514	6 455
2006	665	6 160	152	1 963	100	-	646	435	10 121
2007	972	9 558	204	3 218	189		1 664	1 311	17 116
2008	851	13 040	479	4 295	242	229	10 805	1 181	31 122

<i>Déc. suppl</i>	-121	3 482	275	1 077	53	229	9 141	-130	14 006
<i>Croissance sur un an</i>	-12%	36%	135%	33%	28%	ns	549%	-10%	82%
<i>Croissance sur la période</i>	x 9	x 8	x 3	x 3	x 8	ns	x 30	x 4	x 8

Pour l'ensemble des secteurs, le nombre de déclarations de prestation de service étrangère a été multiplié par huit en cinq ans et par cinq en cinq ans si l'on exclut le secteur temporaire du calcul.

Il est nécessaire de rappeler ici que ce taux de croissance englobe à la fois :

- la croissance réelle de l'activité ;
- l'efficacité du recouvrement statistique ;
- l'augmentation du taux de déclaration des entreprises du fait de la meilleure connaissance de la réglementation et de l'expérience.

Selon les éléments qualitatifs donnés par les directions départementales du travail, ces trois effets se conjugent pour expliquer les taux de croissance constatés ces dernières années.

En ce qui concerne l'efficacité du recouvrement statistique, 6% des déclarations proviennent de départements qui n'ont pas répondu en 2007 mais l'ont fait en 2008. Ces départements participent également à hauteur de 6% pour les salariés.

Sur la base du sous échantillon composé des départements ayant répondu en 2007 et 2008⁴ la croissance du nombre de déclarations est évaluée à 80% entre 2007 et 2008 (86% si le secteur agricole n'est pas pris en compte) soit un taux assez comparable à celui calculé pour l'ensemble de l'enquête. Pour les salariés détachés déclarés, ces taux sont respectivement de 38% et 42%.

⁴ Echantillon constitué de 82 départements ayant répondu en 2007 et 2008, qui représente 93% des déclarations faites en 2008.

Cependant, une analyse peut être faite sur les déclarations hors « secteurs atypiques » qui rendent la comparaison entre 2007 et 2008 difficile. Le secteur de l'agriculture connaît un biais du fait du recueil des données, le secteur « intra-groupe » est nouvellement introduit dans le questionnaire en 2008 et n'a pas d'équivalent en 2007, enfin, le secteur du travail temporaire connaît une hausse sans précédent (+549%)⁵. La comparaison entre 2007 et 2008, sans ces trois secteurs mentionnés et pour les départements ayant répondu en 2007 et 2008, indique alors une hausse de 31% du nombre de déclarations et 32% pour le nombre de salariés. La similitude des taux de croissance montre que les comportements de déclarations seraient identiques à ceux effectués en 2007.

Ce taux de croissance recouvre les effets - augmentation réelle de l'activité et augmentation du taux de déclaration de la part des employeurs - qui restent chacun difficilement distinguables car leur analyse dépend d'éléments exogènes à l'enquête.

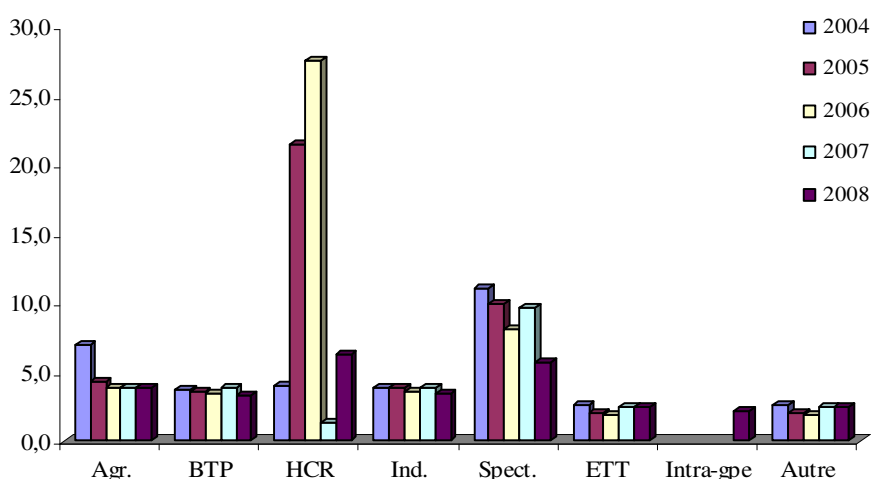
21.3 qui ont donné lieu à trois millions de jours d'emploi détachés

En moyenne, trois salariés sont détachés par déclaration, ce chiffre fait preuve depuis 2004 d'une relative stabilité. L'année 2008 voit une baisse de ce ratio qui se retrouve à peu près sur tous les secteurs. Cette moyenne est homogène sur l'ensemble des secteurs excepté le HCR et le secteur du spectacle dans lesquels la moyenne de salariés détachés serait de l'ordre de 6 salariés.

Tableau 2 : Évolution du nombre moyen de salariés par déclaration depuis 2001

2001	2003	2004	2005	2006	2007	2008
6,2	4,8	4,0	4,1	3,8	4,0	3,1

Graph 3 : Répartition sectorielle du nombre de salarié détaché moyen depuis 2004



⁵ 24 départements montrent une hausse supérieure à 100% et 14 départements enregistrent des déclarations de travail temporaire en 2008, alors qu'il n'y en avait aucune en 2007.

En 2008, 3 millions de jours de présence et/ou travaillés sur le territoire national

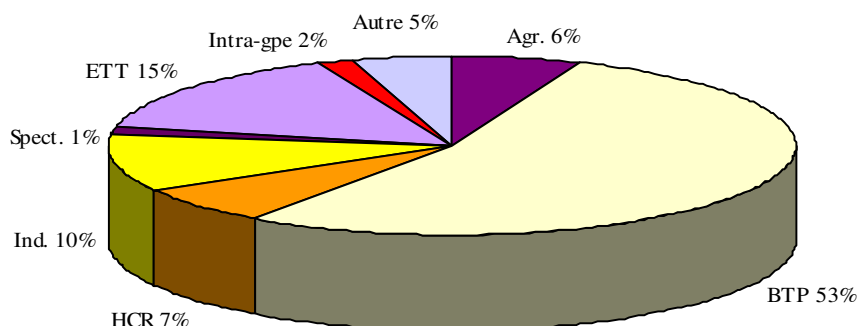
Précautions méthodologiques : le questionnaire demande le nombre de jours d'intervention des salariés sur le territoire. Dans ce sens l'enquête additionne des durées de prestations différentes pour un ou plusieurs salariés et transmet le nombre de jours total de présence et/ou travaillés sur le territoire national. Cette addition ne nous permet pas de dissocier les cas entre deux salariés à 90 jours chacun ou un salarié à 30 jours et un salarié à 150 jours (voire un salarié à 1 jour et un salarié à 179 jours), a fortiori les enchevêtrements plus complexes⁶. Par ailleurs, cette variable collationne des durées effectives de travail pour les prestations de courtes durées et des durées de présence sur le territoire pour des prestations plus longues. Cette variable est enfin souvent mal renseignée (et peu cohérente entre les exercices). Bien qu'un travail statistique d'homogénéisation et de cohérence soit effectué chaque année, cette variable reste fragile et doit être interprétée avec précaution.

Le questionnaire permet d'estimer à 3 millions, le nombre de jours détachés en 2008 (2,9 en 2007, 1,7 million en 2006 et 1,1 million en 2005). Cet indicateur couvre des pratiques de détachement très variables. En effet, en fonction du secteur et du pays d'origine, les prestations peuvent s'étaler de quelques jours à plusieurs mois (voire plus d'un an).

Tableau 3 : Répartition sectorielle des jours d'emplois détachés depuis 2004 (en millier)

	Agr.	BTP	HCR	Ind.	Spect.	ETT	Intra-gpe	Autre	Total
2004	46	74	ns	83	12	25	-	61	300
2005	44	503	186	196	25	12	-	146	1 112
2006	152	804	431	213	10	49	-	50	1 708
2007	281	1 497	390	259	55	198		206	2 885
2008	188	1 612	213	306	43	460	54	143	3 019

Graph 4 : Répartition sectorielle du nombre de jours détachés en 2008



⁶ Les agents qui remplissent le questionnaire nous indiquent en effet la difficulté de lire cette moyenne globale car ce volume additionne des cas disparates à écart type fort. Le total de jours dépend d'un nombre faible/fort des prestations, d'un nombre faible/fort de salariés et d'une durée de prestation longue ou courte. Ainsi huit schémas (2³) peuvent aboutir à un même total.

Le BTP réalise, à lui tout seul, 1,6 million de jours, soit plus de la moitié du total (53%). Viennent ensuite les entreprises de travail temporaire (15%), l'industrie (10%), les HCR (7%), l'agriculture (6%), les secteurs « autre » (5%) et le secteur des spectacles (1%).

- En hausse par rapport à 2007, le secteur du BTP recouvre des phénomènes très disparates qu'il est difficile de schématiser. Bénéficiant d'une bonne couverture départementale, le volume représente à la fois des prestations de courte durée portant sur des nombres de salariés importants comme des prestations portant sur des durées longues avec peu de salariés. En 2008, on constate la baisse du nombre de jours détachés corrélativement à la hausse du nombre de salariés détachés dans le département du Var et du Doubs. Pour les autres départements, les deux variables évoluent dans le même sens mais pas forcément dans la même proportion. Ce volume correspondrait à 4 400 emplois de temps plein détachés en France dans le secteur du BTP⁷ ;
- bien qu'il ne représente que 1% des déclarations, le secteur des HCR montre un poids plus important de jours travaillés (7%). Il s'agit principalement du détachement de salariés britanniques dans le cadre de prestations concentrées sur les mois d'hiver. En Savoie, 1 400 salariés sont recensés pour une durée de détachement de trois mois en moyenne. Ce volume en Savoie représente plus de la moitié de la durée dans ce secteur. Le département de l'Isère montre le même phénomène avec plus de 1 000 salariés détachés. Ces deux départements baissent leurs volumes d'un tiers par rapport à 2007 ;
- dans le secteur industriel, 21% du volume de jours travaillés est effectué en région Lorraine (dont les deux tiers en Moselle) pour lesquels près de 5 000 salariés sont détachés pour des durées inférieures à un mois en moyenne ;
- dans le secteur de l'agriculture, ce volume correspond à un comportement de la prestation agricole plutôt homogène sur le territoire. En simplifiant, 5 salariés en moyenne par déclaration sont détachés 2 mois sur les deux tiers des départements répondants.

La durée moyenne par salarié est de 44 jours

En 2008, la durée moyenne par salarié est de 44 jours, ce qui représente une forte baisse après la légère croissance observée depuis quatre ans. Cette moyenne recouvre des réalités différentes selon les secteurs : ainsi, la durée moyenne dans l'industrie est de 34 jours en 2008 (48 en 2007) alors que cette durée est de 49 jours dans l'agriculture (77 en 2007). La durée moyenne est de 36 jours dans le BTP, de 99 jours dans les HCR et de 42 jours dans le travail temporaire.

En raison de leurs spécificités, le secteur des spectacles et le secteur « autre » sont mentionnés mais ne peuvent être comparés aux autres (respectivement 14 et 40).

⁷ Ce calcul correspondrait à la succession de périodes de détachement aboutissant à des durées continues d'emploi sur le territoire national.

Tableau 4 : Durées moyenne et maximale des détachements par secteur d'activité (en jour) depuis 2004

	2004		2005		2006		2007		2008	
	Moy	Max	Moy	Max	Moy	Max	Moy	Max	Moy	Max
Agr.	87	289	67	120	65	275	77	470	49	312
BTP	34	120	43	213	66	390	54	436	36	197
HCR	49	87	55	140	82	168	60	100	99	728
Ind.	49	158	52	347	48	297	48	253	34	183
Spect.	63	120	46	148	23	116	24	108	14	105
ETT	33	59	40	201	46	217	64	423	42	147
Intra-gpe	-	-	-	-	-	-	-	-	128	400
Autre	70	310	61	240	56	160	65	561	40	165
Total	54	-	50	-	56	-	60	-	44	-

Si la durée minimale inscrite dans les déclarations est de quelques jours pour chaque secteur, la durée maximale de prestation est en revanche assez distincte selon les secteurs et montre des durées parfois très longues.

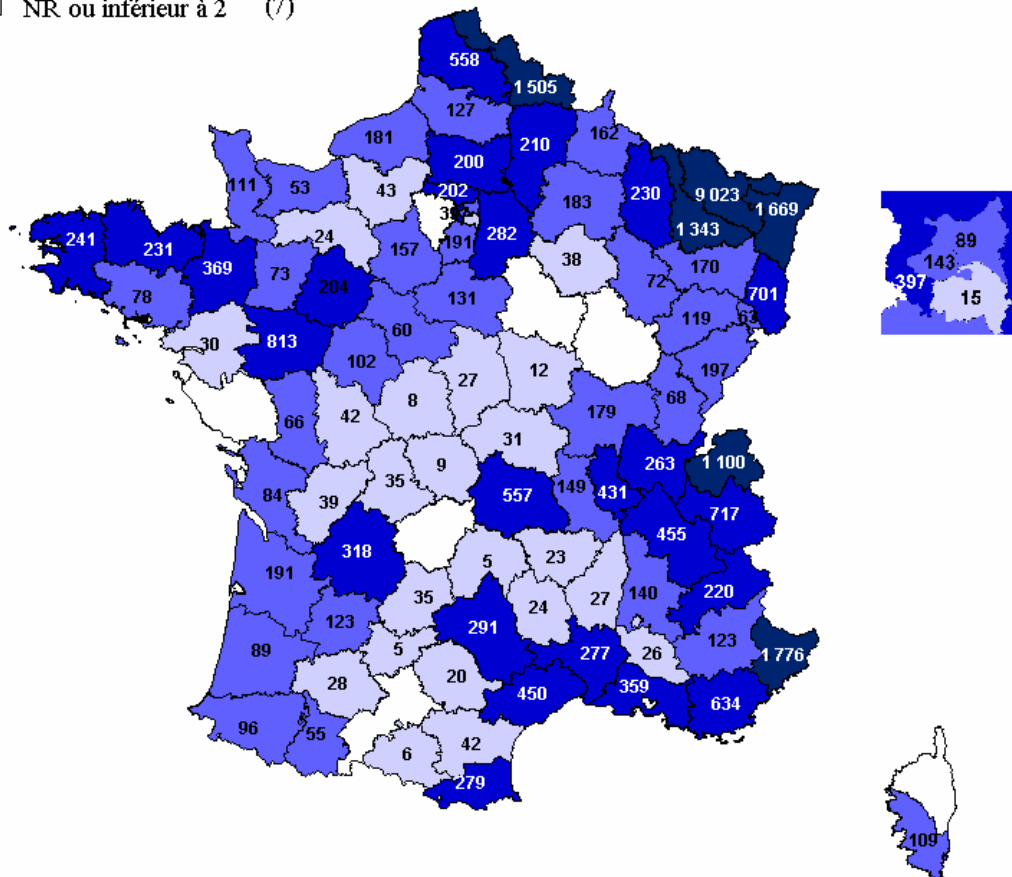
22. La forte concentration régionale ou sectorielle est maintenue

22.1 La moitié des déclarations est faite dans 10 départements

Conformément à ce qui a été souligné en 2005 et en 2006, les régions frontalières de l'est et du nord de la France recueillent le plus grand nombre de déclarations de détachement. Cette « sur » représentation peut être expliquée par la forte présence dans ces régions de firmes provenant de pays frontaliers qui, de fait, connaissent mieux leur obligation de déclaration préalable que les firmes issues d'états géographiquement plus éloignés.

Carte 2 : Répartition du nombre de déclarations reçues par département en 2008⁸

- Supérieur à 1 000 (6)
- 200 à 999 (26)
- 50 à 199 (33)
- 3 à 49 (24)
- NR ou inférieur à 2 (7)



Ainsi, les 5 principaux départements accueillants sont frontaliers, (Moselle, Alpes-Maritimes, Bas-Rhin, Nord et Meurthe-et-Moselle). Ces cinq départements rassemblent la moitié des déclarations. Parmi les 5 suivants (Haute-Savoie, Maine-et-Loire, Savoie, Haut-Rhin, et Var), qui recueillent 13% des déclarations, trois seuls sont frontaliers. Ces 10 premiers départements recueillent 62% des déclarations en 2008 contre 51% en 2007.

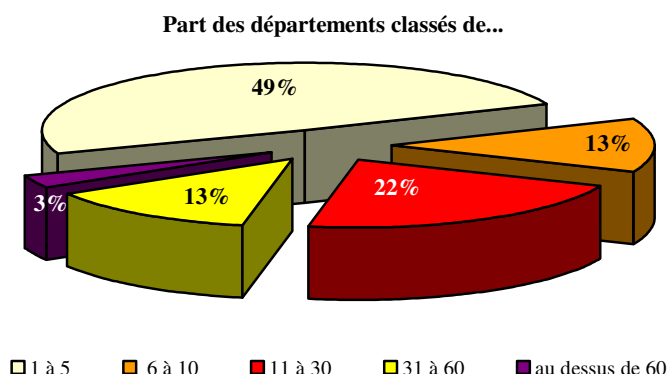
Par ailleurs, les 16 départements frontaliers du nord, nord/est⁹ de la France rassemblent 61% de toutes les déclarations faites en 2008, et les 5 frontaliers du sud ouest¹⁰, près de 2%.

⁸ Les cartes établies pour les années précédentes se trouvent en annexe 1.

⁹ Nord, Ardennes, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin Territoire-de-Belfort, Doubs, Jura, Ain, Savoie, Haute-Savoie, Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence, et Alpes-Maritimes.

¹⁰ Pyrénées-Orientales, Ariège, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées et Pyrénées-Atlantiques.

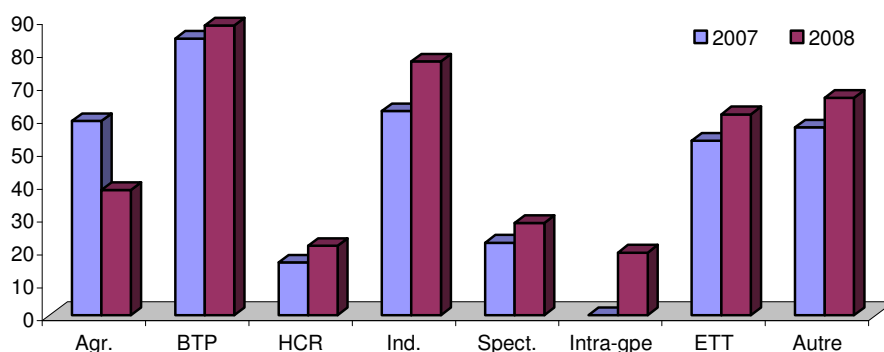
Graphe 5 : Concentration départementale des déclarations en 2008



En outre, les taux de réponse par département permettent une lecture complémentaire de la dispersion sur le territoire national de la prestation de service international.

Tableau 5: Nombre de départements ayant reçu au moins une déclaration

	Agr.	BTP	HCR	Ind.	Spect.	Intra-gpe	ETT	Autre
2007	59	84	16	62	22	0	53	57
2008	38	88	21	77	28	19	61	66



La répartition pour le secteur agricole peut à la fois résulter du non recouvrement statistique et de la concentration de cette activité dans des pôles géographiques bien déterminés. Pour l'agriculture, le poids du premier département déclarant – le Gard - est passé de 13% en 2007 à 16% avec 6 déclarations en moins.

Avec seulement 8 départements (dont 7 non répondant) n'enregistrant aucune déclaration pour le BTP, la prestation dans ce secteur est présente sur quasiment l'ensemble du territoire. La région PACA concentre une déclaration sur 5 (19% en 2007) et devient la principale région recevant des déclarations avec près de 800 déclarations supplémentaires en 2008. Cette croissance est principalement due au département des Alpes-Maritimes¹¹ qui

¹¹ Cette croissance doit pouvoir s'expliquer par de meilleures remontées statistiques en provenance des sections d'inspection (11 déclarations en 2004, 158 en 2005, 321 en 2006, 1092 en 2007 et 1703 en 2008). On ne peut exclure cependant les deux autres flux de la croissance due d'une part à l'accroissement de l'activité dans la région et d'autre part un meilleur taux de déclaration des entreprises prestataires.

enregistre à lui seul entre les deux années une augmentation de 600 déclarations. Ce département concentre les deux tiers des déclarations de la région (65% contre 59% en 2007) et 13% des déclarations faites sur l'ensemble du territoire (11% en 2007). La région Rhône-Alpes, avec près de 200 déclarations en moins, se positionne en deuxième place avec 15% des déclarations du BTP reçues en 2008 (23% en 2007). La baisse du nombre de déclarations est avérée dans la moitié des départements de la région¹². Puis l'Alsace, qui a reçu plus de 500 déclarations supplémentaires en 2008, en rassemble 13% (12% en 2007).

Le niveau de couverture pour les HCR, d'un cinquième environ, est conforme aux déclarations car ce secteur utilise peu la sous-traitance. Seule l'hôtellerie pourrait éventuellement avoir des prestataires pour des sous-traitance de technicité ménage surveillance. Cependant, sont inscrits dans cette rubrique les tours opérator britanniques qui concentrent, dans la région Rhône-Alpes près de 60% des déclarations de ce secteur. La région Bretagne (surtout le Finistère) concentre 15% des déclarations avec 73 déclarations en 2008 (contre 69 en 2007).

Le taux de couverture du secteur industriel est d'environ quatre sur cinq (deux tiers en 2007). La région Lorraine collationne 28% des déclarations de ce secteur dont les trois quarts pour le département de la Moselle. Ce département enregistre 330 déclarations supplémentaires en 2008, a un poids plus fort de 3 points en un an et devient le premier département. Le deuxième, le Nord, montre une baisse de 141 déclarations alors que le Puy-de-Dôme (le troisième) enregistre 435 déclarations en 2008 contre 11 déclarations en 2007. Il se substitue au département de l'Ain (59 déclarations en 2008 contre 204 déclarations en 2007). Enfin il faut souligner le poids du département des Yvelines qui en 2007 était de 6% avec 191 déclarations et qui est nul en 2008 du fait de sa non réponse.

Avec moins d'un tiers des départements ayant reçu une déclaration, le secteur des spectacles est vraisemblablement peu déclarant. Cependant, il existe par principe du fait de l'itinérance des spectacles, un décalage entre les déclarations et les prestations effectuées. Plus de la moitié des déclarations est enregistrée dans le département de la Sarthe avec le double de déclarations de l'année dernière.

Dans le secteur « intra-groupe » également, moins d'un cinquième des départements déclarent avoir reçu une déclaration de détachement, ce qui est la marque plus que probable d'une forte sous déclaration. Pour cette première année d'insertion dans l'enquête, les détachements liés à l'intra-groupe sont concentrés pour un quart des déclarations dans le département du Rhône et pour un peu moins des deux tiers dans l'Ille-et-Vilaine et l'Isère. La forte sous déclaration des départements franciliens se voit notamment au travers des positions des Hauts-de-Seine et de l'Essonne (respectivement 5^{ème} et 4^{ème} place) avec une trentaine de déclarations chacun et la non réponse du département des Yvelines.

Le nombre de départements déclarant pour le secteur des ETT est supérieur à celui de l'année dernière et correspond à moins des deux tiers de la couverture géographique nationale. Les déclarations des entreprises de travail temporaire proviennent très majoritairement de la Moselle qui concentre à lui seul 64% des déclarations (près de 7 000).

¹² Rhône, Ain, Isère et Savoie.

Avec les départements de la Meurthe-et-Moselle et du Bas-Rhin, cette zone géographique concentre les trois quarts des déclarations effectuées par ce secteur.

Les déclarations faites pour le secteur « autre » se concentrent en Haute-Savoie (12%) et en Dordogne (8%). En 2007, le premier département, l'Ain, avait collecté 363 déclarations alors qu'elles sont de 2 cette année.

Les taux de concentration des déclarations sur quelques départements montrent que les activités tendent à se concentrer dans un petit nombre de départements. S'agit-il alors de :

- zones d'activités privilégiées du fait de la proximité géographique, de la densité du tissu industriel etc....) ;
- services centralisant efficacement les déclarations ;
- pratique de certains (donneurs d'ordre et/ou entreprises prestataires) engendrant peut-être une espèce de cercle vertueux.

Tableau 6 : Répartition des déclarations par secteur d'activité sur les départements les plus significatifs en 2008

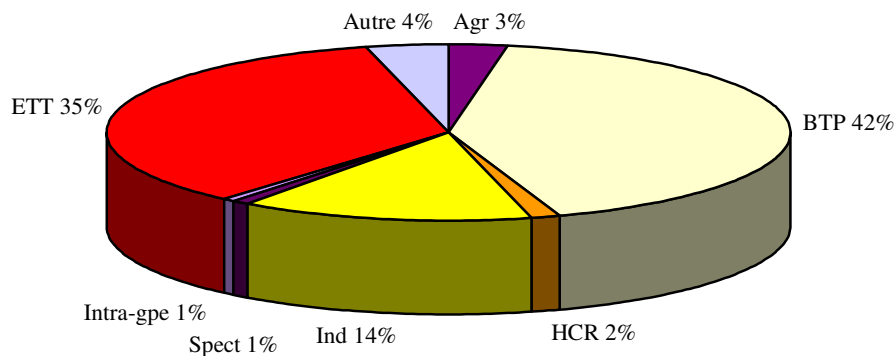
Poids	Agr.	BTP	HCR	Ind.	Spect.	Intra-gpe	ETT	Autre
Premier département	16%	13%	12%	23%	9%	30%	63%	21%
3 premiers départements	38%	32%	24%	40%	20%	70%	76%	40%
5 premiers départements	53%	43%	31%	48%	26%	97%	80%	52%

Lecture : 32% des déclarations effectuées dans le secteur du BTP sont localisées dans les trois départements enregistrant le plus de déclarations dans ce domaine d'activité.

22.2 Près de douze mille déclarations concerne le BTP

En globalisant près de 13 000 déclarations (13 040), le secteur du BTP représente 2 déclarations sur 5 en 2008 (42%). Du fait de la très forte augmentation du nombre de déclarations dans le secteur des entreprises de travail temporaire, le secteur du BTP, même s'il reste le plus importateur de prestations étrangères, voit sa part baisser de près de 15 points cette année.

Graphique 6 : Répartition sectorielle des déclarations en 2008



Avec 35% de part relative, le secteur du travail temporaire concentre presque 11 000 déclarations¹³ (10 805). Au final, les trois quarts (77%) des déclarations sont le fait de deux secteurs (BTP, Travail temporaire).

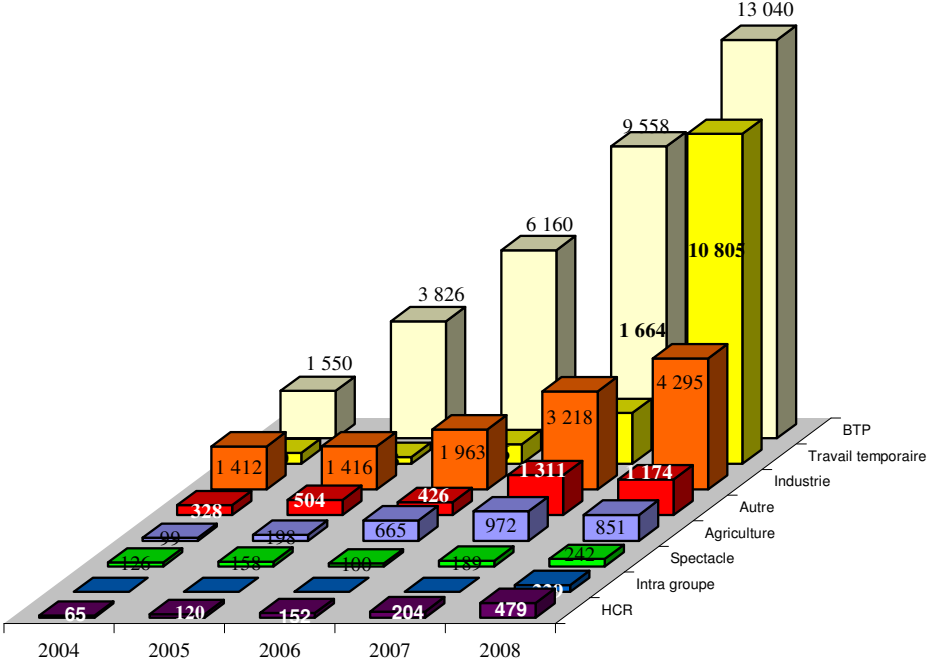
Loin à leurs suites, se trouve le secteur de l'industrie avec 4 295 déclarations (14%, alors qu'en 2007 il y a avait 3 218 déclarations soit 19% du total). Puis, viennent les secteurs de l'agriculture avec 851 déclarations (3%) et les trois secteurs (Déménagement, Spectacles et HCR) qui font entre 0% et 2 % chacun.

Le secteur « autre », composé d'activités diverses et donc difficile à analyser du fait de cette hétérogénéité, connaît une baisse de 130 déclarations (-10%) après la forte croissance enregistrée en 2007 où le nombre de déclarations avait triplé.

Le secteur « intra-groupe », nouvellement introduit dans cette enquête, fait montre de trop peu de déclarations pour que cela soit le reflet d'une réalité. Ce volume n'est donc pas significatif. En particulier, la région Ile-de-France n'a pas mentionné de déclarations pour les échanges intra-groupes.

¹³ La « croissance » de ce secteur est factice dans ce sens où le questionnaire 2007 portait sur les déclarations d'intervention reçues par les inspections du travail (régime général et agricole) au titre de l'article R.342-8 du code du travail alors que les entreprises de travail temporaire étaient visées par l'article R 342-9-CT. En faisant référence à l'article en 2008 on prend mieux en compte les E.T.T. sans pourtant que le phénomène de prestation de salariés détachés soit nouveau.

Grphe 7 : Évolution de la répartition sectorielle depuis 2004



III. Analyse des nationalités des entreprises déclarantes

31 L'ex Europe des 15 concentre 63% des déclarations

En application des principes de la liberté de circulation des personnes et de la liberté de prester des services¹⁴, les ressortissants des 26 Etats membres de l'Union européenne et des 3 Etats membres de l'AELE (Islande, Norvège et Liechtenstein) ainsi que la Suisse ne sont plus soumis à autorisation de travail lorsqu'ils sont détachés temporairement en France pour la réalisation d'une prestation de services. Cette réglementation a permis l'ouverture progressive du marché du travail national aux ressortissants de ces Etats¹⁵, qui est entrée en vigueur en mai 2006¹⁶.

Tableau 7 : Répartition des déclarations par zone géographique depuis 2004

	2004	2005	2006	2007	2008	Evol	Déc supp.
Total des déclarations	3 845	6 455	10 121	17 116	31 122	82%	14 006
<i>dont</i>							
UE 15 *	2 922	4 569	5 914	8 672	19 600	126%	10 928
N.E.M. 2004	801	1 590	3 660	7 000	8 975	28%	1 975
N.E.M. 2007	40	87	122	740	1 467	98%	727
Pays Tiers	82	209	425	704	1 080	53%	376

* La Suisse est intégré au pôle CEE 15

L'année 2008 présente une physionomie encore bousculée par rapport aux années précédentes. En 2007, l'effet majeur avait été le quasi doublement du nombre de déclarations des Nouveaux Etats membres (NEM)¹⁷. Même s'ils continuent leur forte progression, la hausse résulte en 2008 de l'augmentation des pays frontaliers constituant

¹⁴ La libre circulation des travailleurs salariés est assurée par l'article 39 du Traité de Rome du 25 mars 1957 ainsi que par l'article 1er du Règlement européen n° 1618/68/CEE du 15 octobre 1968 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté, par la Charte communautaires des droits sociaux fondamentaux des travailleurs du 9 décembre 1989 et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne du 7 décembre 2000. Le droit de prester librement des services a été consacré par l'article 49 du Traité. Lorsque la réalisation de la prestation implique un déplacement temporaire de salariés, cette situation relève de la Directive européenne n° 96/71/CE du 16 décembre 1996 concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services.

¹⁵ Cette ouverture ne concerne pas Chypre et Malte, qui bénéficient depuis leur entrée dans l'UE d'un libre accès au marché du travail.

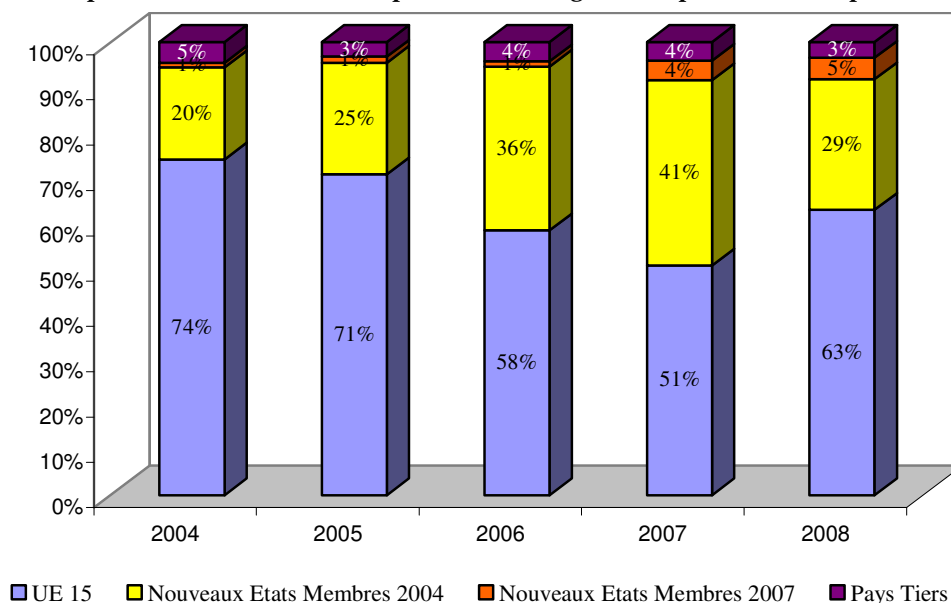
¹⁶ En outre, les 8 Nouveaux Etats membres (Lettonie, Lituanie, Estonie, Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie et Slovénie) ayant intégré l'UE au 1er mai 2004 étaient soumis à une période transitoire de 7 ans (2+3+2, soit jusqu'au 1er mai 2011), durant laquelle leurs ressortissants devaient toujours obtenir une autorisation de travail pour pouvoir exercer une activité salariée en France. La France a décidé le 1er juillet 2008 de mettre fin prématurément à cette période transitoire. En conséquence ces ressortissants ne sont plus tenus d'avoir un titre de travail (ni de titre de séjour). La mesure a été quasi effective dès l'annonce faite par le Président de la République de sa mise en œuvre le 28 mai 2008 lors de son discours devant l'assemblée parlementaire polonaise.

¹⁷ Il s'agit des pays suivants : Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, soit les dix pays entrés dans l'Union Européenne le 1^{er} mai 2004 et ayant rejoint l'Union le 1^{er} janvier 2007, la Roumanie et la Bulgarie. Ces deux pays sont parfois traités séparément dans la rubrique « Nouveaux Etats ».

l'ancienne Europe, au titre desquels il convient de mentionner tout particulièrement le Luxembourg qui contribue au trois quarts à cette croissance (73%).

La part des pays de l'Union européenne des 15 représente cette année deux petits tiers de l'ensemble des déclarations, celle des nouveaux états membres, un gros tiers, et celle des pays tiers quelques 3 %.

Graph 8 : Répartition des déclarations par zones d'origine des prestataires depuis 2004



L'analyse par secteur permet de préciser ces mouvements.

Tableau 8 : Répartition des déclarations par secteur d'activité et par zones d'origine des prestataires en 2008

	Agr.	BTP	HCR	Ind.	Spect.	ETT	Intra-gpe	Autre	Total
UE 15	656	6 357	453	2 758	30	8 598	15	733	19 600
N.E.M.	193	6 293	26	1 359	33	2 157	92	289	10 442
Pays tiers	2	390	0	178	179	50	122	159	1 080

UE 15	77%	49%	95%	64%	12%	80%	7%	62%	63%
N.E.M.	23%	48%	5%	32%	14%	20%	40%	24%	34%
Pays tiers	0%	3%	0%	4%	74%	0%	53%	3%	3%

UE 15	3%	32%	2%	14%	0%	44%	0%	4%	100%
N.E.M.	2%	60%	0%	13%	0%	21%	1%	3%	100%
Pays tiers	0%	36%	0%	16%	17%	5%	11%	15%	100%

A/ Les secteurs prédominants pour les Nouveaux Etats membres

Comme en 2007, désormais, environ la moitié des déclarations du **BTP** proviennent de ces pays (48%). Si ce n'est Chypre, Malte et l'Estonie, chaque pays composant le groupe des

Nouveaux Etats membres déclarent, en 2007, au moins une prestation en France dans ce secteur. De fait, les prestations dans le BTP représentent 60% de l'ensemble des déclarations des Nouveaux Etats membres effectuées en 2008.

Dans le secteur du **travail temporaire**, l'accroissement des déclarations du Luxembourg ne doit pas occulter la forte croissance de ce secteur pour ces pays. La part ne représente plus que 20% du total (54 % en 2007 et 22 % en 2006) mais ces pays déclarent plus d'un millier de prestations supplémentaires en 2008 (+1 254 déclarations). La multiplication par deux cette année de ce type de prestation renforce le poids de secteur. Ainsi, en deuxième place, il représente 21% de l'ensemble des déclarations effectuées en 2008. En particulier, le nombre de déclarations en provenance de Pologne, de Hongrie et de Slovaquie augmente de 858 à 1 823 déclarations en un an (141 en 2006). Ces trois pays concentrent 85% des déclarations des entreprises de travail temporaire des NEM.

Le secteur des **spectacles** reste soumis à des difficultés d'analyse qui lui sont propres (spécificité du secteur et forte sous déclaration des prestations effectuées). La part des Nouveaux Etats membres qui était de 46% en 2007, tombe à 14% - niveau comparable à celui de l'EU15 en 2008.

B/ Les secteurs prédominants des membres de l'UE 15

La modification la plus remarquable se passe dans le secteur des **entreprises de travail temporaire** où les anciens pays de l'Union européenne concentrent 80% des déclarations des E.T.T. Cette hausse est due aux déclarations luxembourgeoises qui contribuent pour 76 % de cette hausse (+6 785 déclarations) et dans une moindre mesure pour l'Allemagne (+ 844 déclarations). Ce secteur devient le premier pourvoyeur de déclarations pour ces pays avec 44% du total des déclarations, derrière le secteur du BTP qui en déclarent 32%.

Dans le secteur de **l'industrie**, troisième en ordre d'importance avec 14% du total, le nombre de déclarations émanant de prestataires provenant de pays issus de l'UE 15 représente près des deux tiers (64%) du secteur, stable par rapport à 2007. Là encore, l'Allemagne contribue pour une grande part à cette hausse (+332 déclarations).

Dans **l'agriculture**, les déclarations provenant de l'UE représentent 77% du total du secteur. Sous l'impulsion de l'Espagne, de nombreuses déclarations dans le secteur concernent des travaux de maraîchage. Enfin, avec 95% des déclarations provenant de l'UE 15, le secteur des **HCR** reste très largement dominé par des firmes provenant de pays géographiquement proches, notamment du Royaume-Uni, qui concentre les neuf dixièmes des déclarations du secteur.

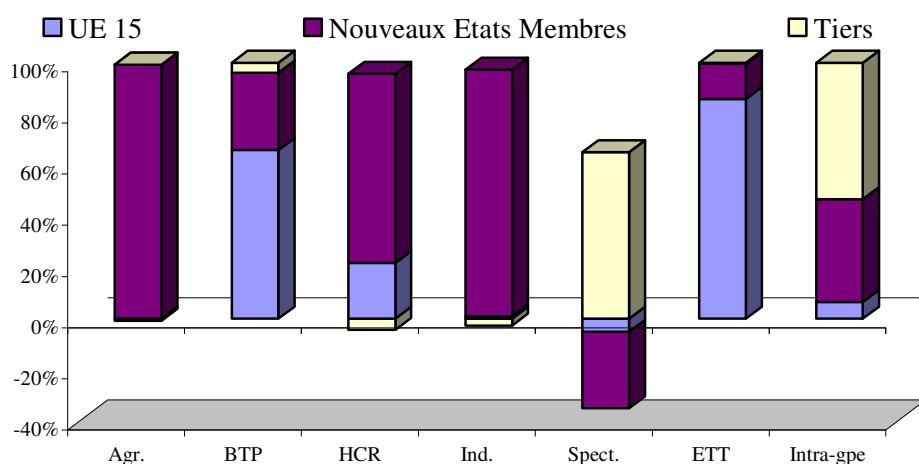
L'analyse en terme de déclarations supplémentaires permet également d'apporter un éclairage à la nouvelle importance de ces pays.

Contrairement à l'année 2007 où la part des déclarations supplémentaires en provenance des NEM dans la croissance totale constatée, était due pour les trois quarts aux secteurs du BTP, des spectacles et des ETT, cette année la croissance résulte pour l'essentiel de

l'augmentation des prestations dans le secteur ETT, et dans une seconde mesure de celle du BTP et de l'industrie.

Du fait des poids très différents de chacun de ces secteurs, la croissance entre 2007 et 2008 est due pour 77% aux déclarations des pays issus de l'UE 15.

Graphe 9 : Part de la croissance par zone géographique en 2008



32 Près de la moitié des déclarations sont effectuées par la Pologne, l'Allemagne et le Luxembourg

Remarque : la carte détaillée des déclarations par pays d'origine se trouve en fin de chapitre page 31.

Les trois premiers pays déclarant sont en 2008 la **Pologne** et l'**Allemagne** et le **Luxembourg** qui totalisent presque 20 000 déclarations, soit les deux tiers du total de déclarations recensées en France en 2008.

Ces pays effectuent chacun plus de 4 000 déclarations annuel. Ils ont effectué 10 595 déclarations supplémentaires par rapport à 2007, dont 7 sur dix proviennent du Luxembourg pour le secteur des entreprises temporaires¹⁸.

Tableau 9 : Répartition sectorielle des déclarations pour les pays à intervention massive

	Agr.	BTP	HCR	Ind.	Spect.	ETT	Intra-gpe	Autre	Total	Evol	Déc sup.
Luxembourg	0	696	0	475	3	7 195	0	34	8 403	750%	7 414
Pologne	103	4 315	9	889	8	1 369	19	134	6 846	26%	1 399
Allemagne	68	2 432	2	1 106	4	932	3	165	4 712	61%	1 782
<i>Part</i>	<i>20%</i>	<i>57%</i>	<i>2%</i>	<i>58%</i>	<i>6%</i>	<i>88%</i>	<i>10%</i>	<i>28%</i>	<i>64%</i>		

¹⁸ Cette forte croissance engendre de fortes distorsions dans les comparaisons avec 2007.

Avec un nombre de déclarations en croissance exponentielle, le **Luxembourg** devient le premier pays d'origine avec plus de 8 400 déclarations (8403). Cette croissance résulte de la hausse du secteur des entreprises de travail temporaire pour lesquelles près de 7 500 déclarations supplémentaires ont été enregistrées. Le poids de ce secteur représente 86% du total des déclarations de ce pays. Cette situation traduit l'existence d'un nombre important d'agences intérimaires installées au Luxembourg et qui recrutent des salariés français (qui deviennent de fait des frontaliers). Ces salariés sont ensuite mis à disposition d'entreprises françaises qui travaillent très souvent en sous-traitance chez les grands donneurs d'ordre du secteur industriel (ARCELOR, ASCOMETAL, PSA, Centrale de Cattenom, TPF...) ou du secteur du BTP. Ce phénomène n'est pas nouveau puisqu'en 2007, 90 000 frontaliers lorrains travaillaient en Allemagne, en Belgique et au Luxembourg dont 66% de ces personnes transitaient quotidiennement vers le Luxembourg¹⁹. Outre le plus que probable meilleur recouvrement statistique, cette croissance peut également résulter du travail que les services ont mis en place auprès des donneurs d'ordre mosellans et plus généralement lorrains. En effet, la signature le 30 juin 2008 à Metz d'une charte de bonnes pratiques de la sous-traitance²⁰ visant à renforcer la prévention du travail illégal (en particulier lors des opérations de maintenance sur les grands sites industriels lorrains) a probablement permis d'accroître la vigilance des donneurs d'ordre nationaux vis-à-vis de leur partenaires luxembourgeois.

Du fait de la proximité géographique, plus de neuf déclarations sur dix se concentrent en Lorraine mais 46 départements ont reçu au moins une déclaration luxembourgeoise.

La **Pologne**, dont le nombre de déclarations est près de 7 000 (6 847), constitue plus d'un cinquième du total. Ce pays voit sa part relative s'accroître régulièrement depuis 2004 et s'affirme sans conteste comme le deuxième pays d'origine en creusant l'écart avec les autres pays. En 2008, le nombre de déclarations supplémentaires effectuées par ce pays (+ 1 782) est cependant moins élevé que celui réalisé par l'Allemagne ou a fortiori que le Luxembourg. 52% des prestations sont effectués dans le secteur du BTP (71% en 2007), 20% dans celui du travail temporaire (13% en 2007) et 23% dans l'industrie (11% en 2007).

La part de l'agriculture représente 1% du total des déclarations (contre 6% en 2004). Au delà de la sous déclaration pour ce secteur, on peut y voir probablement le mouvement de retour des ouvriers agricoles dans leur pays suite aux différents constats d'évasion de la main-d'œuvre agricole polonaise de la Pologne²¹. Par ailleurs les réformes de la politique agricole commune mises en œuvre à partir de 2004 pour la Pologne ont permis le renchérissement des salaires agricoles polonais par le biais du paiement direct unique. Le montant est passé de 25 € l'hectare en 2004 à 50 € en 2008 et devrait atteindre d'ici 2013 la norme européenne de 100 € l'hectare. De plus, l'état Polonais offre un complément, également en hausse depuis 2004 (14 € à 23 € en 2006)²². Si les entreprises interviennent indifféremment dans la grande majorité des départements français, les Alpes-Maritimes, le

¹⁹ Le service central luxembourgeois de la statistique et des études économiques estime que ce chiffre atteindra 150 000 Lorrains en 2050.

²⁰ Il s'agit d'une initiative du Préfet de la région Lorraine qui associe plusieurs grands donneurs d'ordre de la région, l'association Intérex, l'URSSAF de Moselle et la CRAM Alsace-Moselle.

²¹ Cf. Radio France Inter (24/02/2008) : Pologne, Terre de Conquêtes (reportage par Philippe Lefebvre).

²² Etudes Economiques de l'OCDE, Pologne 2006: Pologne - Volume 2006 - Issue 11.

Var et la Haute-Savoie sont les premiers départements d'accueil (respectivement 11 %, 6 % et 5 %).

Avec une multiplication par cinq depuis cinq ans, l'**Allemagne** demeure le troisième pays déclarant avec plus de 4 700 déclarations (4713) en 2008. 63% des prestations sont effectués dans le secteur du BTP (62 % en 2007) et 13% dans celui de l'industrie (26% en 2007), secteur où ce pays est en tête avec un quart des déclarations (équivalent à 2007). Les entreprises de travail temporaire allemandes voient leurs parts progresser de 3% en 2007 à 20% en 2008 avec près de 850 déclarations supplémentaires. L'Alsace, et notamment le département du Bas-Rhin, a renforcé en 2008 l'organisation du recueil des données statistiques afin de centraliser en un point unique les déclarations de détachement. Cette meilleure organisation participe à la croissance des déclarations pour ce pays. Mais également cette croissance doit résulter de deux gros contrôles coordonnés opérés entre services²³ dans les régions frontalières qui ont eu pour résultat de renforcer la vigilance des entreprises étrangères et leurs obligations en matière de déclaration. En effet, chaque absence de déclaration a fait l'objet d'une procédure puis d'un rappel à la loi auprès des entreprises allemandes en infraction, ce qui, aux dires des services allemands, a pu engendrer quelques inquiétudes et renforcer la vigilance des sous-traitants allemands. Regroupés, les deux départements alsaciens et le département de la Moselle concentrent près de deux tiers des prestations. Ces dernières sont très nettement liées au secteur du BTP (53 % du total). En outre, 74 départements français ont reçu une déclaration allemande.

32. Un quart des déclarations est effectué par des pays à interventions récurrentes

Le groupe de pays qui suit est composé de sept²⁴ nations qui, à l'exception de la Slovaquie et de la Roumanie, étaient toutes membres de l'UE-15. Ces pays ont en commun de déclarer entre 700 et 1 700 prestations (*couleur orange sur la carte*), soit un niveau assez élevé de prestations (entre 3 et 6 par jour).

Avec 8 152 déclarations, cet ensemble représente 54% du total, en baisse par rapport à 2007 (39%). 2 852 déclarations supplémentaires proviennent de ce groupe en 2008.

²³ PAF, Douanes, URSSAF, inspection du travail pour la France et du FKS (douanes allemandes) et de la Polizei pour des contrôles simultanés en Allemagne.

²⁴ La Suisse était dans ce paquet en 2007 mais fait partie en 2008 des pays à interventions régulière mais peu nombreuses.

Tableau 10 : Répartition sectorielle des déclarations pour les pays à intervention récurrente

	Agr.	BTP	HCR	Ind.	Spect.	ETT	Intra-gpe	Autre	Total	Ev. An.	Déc sup.
Portugal	17	919	0	336	0	263	3	48	1 586	122%	872
Belgique	1	985	3	327	4	134	0	30	1 484	62%	568
Roumanie	17	801	3	136	1	253	47	57	1 315	93%	635
Espagne	559	483	1	27	1	2	3	25	1 101	19%	173
Slovaquie	41	591	14	124	2	151	24	63	1 010	7%	64
Italie	0	503	0	315	2	36	0	18	876	22%	158
Royaume-Uni	1	30	430	33	2	8	3	273	780	96%	382
<i>Part</i>	<i>75%</i>	<i>33%</i>	<i>94%</i>	<i>30%</i>	<i>5%</i>	<i>8%</i>	<i>35%</i>	<i>44%</i>	<i>26%</i>		

Le **Portugal** devient le plus gros pays déclarant de ce groupe avec près de 1 600 déclarations transmises en 2008. De fait, les déclarations en provenance du Portugal doublent chaque année depuis 2005 (166 en 2005, 312 en 2006, 714 en 2007, 1 586 en 2008). Les trois principaux secteurs profitent de cette hausse avec la multiplication par 2,5 du nombre de déclarations dans les secteurs du BTP, de l'industrie et des entreprises de travail temporaire. 21 % des déclarations portugaises sont localisés dans les Alpes - Maritimes tandis que les départements frontaliers à l'Espagne concentrent « seulement » 3% des déclarations portugaises (hors la Haute-Garonne non répondante cette année). 77 départements ont reçu au moins une déclaration portugaise.

Avec près de 1 500 déclarations dont 568 déclarations supplémentaires, non seulement **la Belgique** enrayer, cette année, la baisse des déclarations observée depuis 2005 mais ce pays enregistre une des plus fortes hausses. Sans atteindre toutefois le niveau observé en 2005, le secteur du BTP augmente de près de 500 déclarations (multiplication par 2) due notamment aux gros chantiers qui s'effectuent dans le nord de la France²⁵. Pour ce pays, la proximité géographique joue là aussi de façon flagrante puisque 70 % des prestations sont exécutés dans la région Nord-Pas-de-Calais et 17% en Moselle. Par ailleurs, les départements de l'Aisne et des Ardennes concentrent moins de 3% des déclarations belges. 38 départements ont reçu au moins une déclaration belge.

Troisième de cette catégorie avec un nombre de déclarations, de l'ordre de 1 300, la **Roumanie** continue sa forte croissance (+ 93%). Les prestations sont majoritairement liées au BTP (61%) et aux E.T.T. (19%). Si 79 départements déclarent avoir reçu au moins une déclaration de Roumanie, le département du Maine-et-Loire en concentre 13% à lui seul.

L'**Espagne** passe à la place de septième pays déclarant avec 1 101 déclarations (5^{ème} place en 2007 avec un peu moins de 1 000 déclarations). La croissance engagée depuis 2005 semblerait donc s'atténuer s'il n'était la probable sous déclaration du secteur agricole. En

²⁵ Tel que : le groupe Vandemoortele, groupe alimentaire belge vient d'investir 30 millions d'euros dans la construction d'une nouvelle usine à Actiparc (Arras) pour la production de pains surgelés et précuits de haute qualité. Les travaux de construction ont débuté en mai 2008 et comportera aussi une plate-forme logistique pour assurer la conservation de près de 10.000 palettes à une température de -18 °C. Cette usine sera opérationnelle avec sa première ligne de production en mai 2009. Cet investissement s'accompagnera dans une première phase de la création de 70 nouveaux emplois.

effet, 51 % des déclarations de ce pays se font dans le secteur agricole. Ceci explique en outre le passage de la part relative du secteur BTP de 34% en 2007 à 60% en 2008. Les prestations sont localisées à 30 % dans la région du Languedoc-Roussillon et à 18% en Alsace. 39 départements déclarent avoir reçu au moins une déclaration.

Avec 1 010 déclarations, la **Slovaquie** fait partie des pays pour lesquels le niveau d'intervention est assez conséquent, a fortiori en regard à la taille du pays et aux 2,6 millions de population active²⁶. Là encore, les déclarations sont concentrées dans le secteur du BTP (58%) mais la légère hausse entre 2007 et 2008 provient majoritairement des entreprises de travail temporaire (+ 90 déclarations). Cette augmentation est cependant à observer en parallèle avec la baisse notable de déclarations dans l'agriculture. Il peut y avoir eu un effet de substitution entre l'activité de la prestation et l'activité de l'entreprise. Si 59 départements ont reçu au moins une déclaration slovaque, les trois plus importants départements déclarants (Haute-Savoie, Moselle et Var) regroupent 27% des déclarations.

Avec moins de 876, les déclarations de l'**Italie** croissent cette année de 22% après avoir fortement augmenté en 2007 (+ 310%). Le secteur du BTP bénéficie principalement de cette croissance avec la quasi-totalité des déclarations supplémentaires effectuées dans ce secteur. Les prestations sont localisées à 22% dans le département des Alpes-Maritimes (26% en 2007) et 12% en Haute Savoie. 45 départements déclarent avoir reçu au moins une déclaration.

De son côté, le **Royaume-Uni** effectue plus de la moitié de ses déclarations dans le secteur « HCR », où l'on trouve les activités traditionnelles liées à l'organisation de tours-opérateurs ou camping pendant la saison hivernale. En Savoie qui concentre un tiers des déclarations, cette activité concerne principalement les structures d'accueil des vacanciers dans les stations de montagne durant la saison hivernale, mais dans plusieurs autres départements touristiques, de nombreux tours-opérateurs interviennent durant la saison estivale²⁷. 45 départements déclarent avoir reçu au moins une déclaration anglaise.

33. Les pays pour lesquels les déclarations sont régulières mais peu nombreuses

Un ensemble hétérogène de pays/régions dont le nombre de déclarations se situe entre 100 et 500 déclarations en 2008 (*couleur jaune sur la carte*) compose ce groupe. Anciens membres de l'UE, NEM, et zones géographiques vastes (7 zones géographiques au total), ce groupe concentre 6% des déclarations (10% en 2007).

²⁶ 49,1% de population active sur 5,4 millions d'habitants en 2007- OCDE – ALFS.

²⁷ En 2007, nous constatons, « qu'au-delà de ces déclarations effectuées pour le secteur touristique, au regard des informations complémentaires obtenues, il semble que nombre de salariés britanniques travaillent en France dans le cadre d'un détachement sans pour autant que la déclaration en soit faite. Ces travailleurs britanniques oeuvrent dans les services à la personne au profit des 300 000 résidents en France. Ces services sont divers (garde d'enfants, assistance pour personnes âgées, conseil fiscal ou immobiliers etc.). Comme les employeurs sont des particuliers, peu de déclarations sont faites alors que les salariés sont détachés et n'interviennent pas en emplois directs ». Les éléments contextuels ne nous permettent ni de confirmer ni d'infirmer ce phénomène pour 2008.

Tableau 11 : Répartition sectorielle des déclarations pour les pays à interventions irrégulières

	Agr.	BTP	HCR	Ind.	Spect.	ETT	Intra-gpe	Autre	Total	Ev. An.	Déc sup.
Rép. Tchèque	4	331	0	122	2	8	1	4	472	104%	241
Hongrie	0	71	0	13	18	303	1	2	408	36%	107
Suisse	7	263	2	22	10	8	0	58	372	-48%	-338
Am. du Nord	0	4	0	43	106	1	60	51	265	148%	158
Bulgarie	10	95	0	21	1	4	0	20	152	153%	92
Asie	0	7	0	69	3	1	38	35	153	38%	42
Part	2%	6%	0%	7%	58%	3%	44%	14%	6%		

Ce troisième flux comprend pour les deux pays principaux, deux Nouveaux Etats membres (**Hongrie et République tchèque**) qui avaient déjà connu une forte croissance en 2007 (respectivement +68%, + 141%). Partant d'une centaine de déclarations en 2006, ces pays s'inscrivent dans le trend général des autres pays entrants et déclarent entre 400 et 500 déclarations en 2008. La Bulgarie, également nouvel Etat membre, semble avoir la même progression, mais avec un an de décalage (+153%).

L'Amérique du Nord, comme l'Asie, tiennent leur croissance du secteur intra-groupe²⁸. Pour l'Asie la croissance est modérée mais régulière depuis 4 ans²⁹.

La **Suisse** (-48% en 2008 versus + 108 % en 2007) a un profil particulier à la baisse qui résulte principalement par la fin des travaux de la construction dans l'Ain du nouveau super anneau au centre européen de recherche nucléaire en 2007³⁰, qui représentait 95 % des prestations de services de l'Ain et surtout un grande quantité de déclarations de nationalité suisse (secteur BTP et industrie).

34. Les pays à intervention sporadique

Sont retenus dans cette partie un ensemble lui aussi hétérogène de pays et de continents (17 au total) dont le nombre de déclarations est de moins de 100 déclarations annuelles en 2008 (*couleur en blanc sur la carte*). Les pays sont les même qu'en 2007 sauf pour la Bulgarie, sortie de cette catégorie.

Tableau 12 : Répartition sectorielle des déclarations pour les pays* à interventions circonstanciées

	Agr.	BTP	HCR	Ind.	Spect.	ETT	Intra-gpe	Autre	Total
Tous pays	21	151	15	202	12	91	19	106	617
Part	2%	1%	3%	5%	5%	1%	8%	9%	2%

* Pays-Bas, Slovénie, Irlande, Danemark, Amérique Latine, Afrique, Croatie, Suède, Autriche, Turquie, Lituanie, Malte, Lettonie, Finlande, Chypre, Estonie, Grèce.

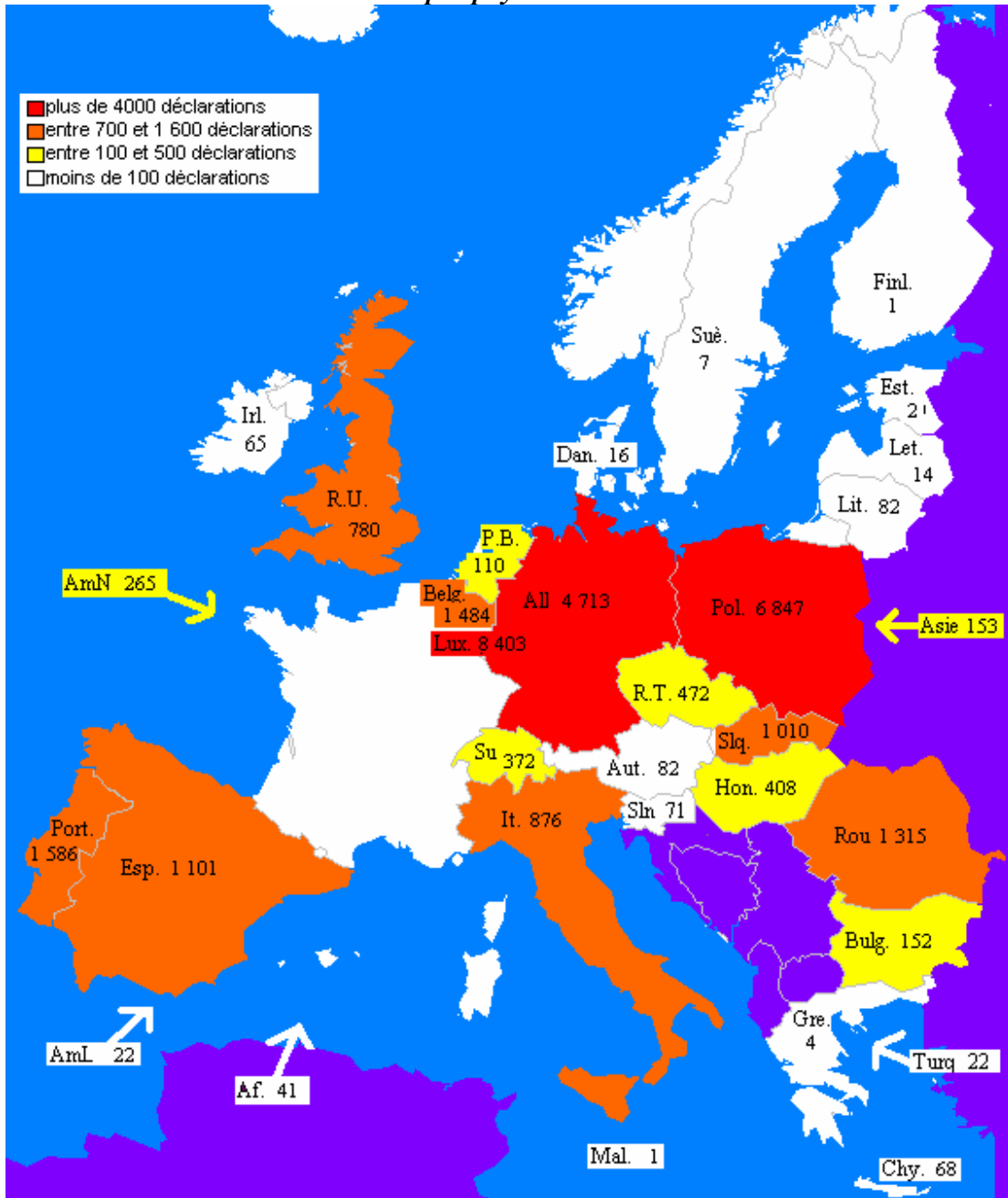
²⁸ **Pour rappel** : ce secteur, introduit en 2008 dans l'enquête, est fortement sous-estimé.

²⁹ Respectivement 31, 93, 111, 137 depuis 2005.

³⁰ Le plus important accélérateur de particules au monde construit à ce jour dont la fin des travaux était prévue fin 2007 au centre européen de recherche nucléaire et dont la mise en service a eu lieu en septembre 2008.

Les pays baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) sont peu portés par la hausse constatée pour les autres Nouveaux Etats membres.

Carte 3 : Nombre de déclarations par pays en 2008



NB : 577 déclarations sont en catégorie « autre pays » non repris dans la carte parmi lesquels la Russie, la Biélorussie, le Kazakhstan, la Serbie et la Croatie notamment.

IV. L'analyse des salariés

41 La hausse des salariés dynamisée par la forte croissance des déclarations

41.1 Quatre vingt quinze mille salariés détachés en France en 2008....

Le nombre de salariés détachés inscrits dans les déclarations de prestations de services réalisées par des entreprises étrangères est de plus de 95 000 en 2008, ce qui correspond à un nombre de salariés détachés supplémentaires de près de 28 000 (+ 30 000 constatées entre 2006 et 2007).

Tableau 13 : Évolution du nombre de salariés détachés par secteur d'activité depuis 2004

	Agr	BTP	HCR	Ind	Spect	Intra- gpe	ETT	Autre	Total
2004	692	5 865	265	5 467	1 398		949	1 285	15 919
2005	918	13 773	2 575	5 399	1 561		464	1 834	26 466
2006	2 484	20 932	4 190	6 918	814		1 204	1 395	37 924
2007	3 757	36 714	4 364	12 407	1 816		4 132	4 881	68 071
2008	3 346	43 611	2 991	14 596	1 388	514	25 896	2 904	95 261

<i>Déc. suppl</i>	-411	6 897	-1 373	2 189	-428	514	21 764	-1 977	27 190
<i>Ev. sur un an</i>	-11%	19%	-31%	18%	-24%	-	527%	-41%	40%
<i>Ev. sur la période</i>	x 4	x 7	x 11	x 3	x 1	-	x 27	x 2	x 6

41.2 ... soit une croissance de 40% par rapport à 2006

La croissance moyenne des salariés détachés ayant fait l'objet d'une déclaration est de 40% pour l'ensemble des secteurs. Chaque secteur bénéficie de cette croissance différemment :

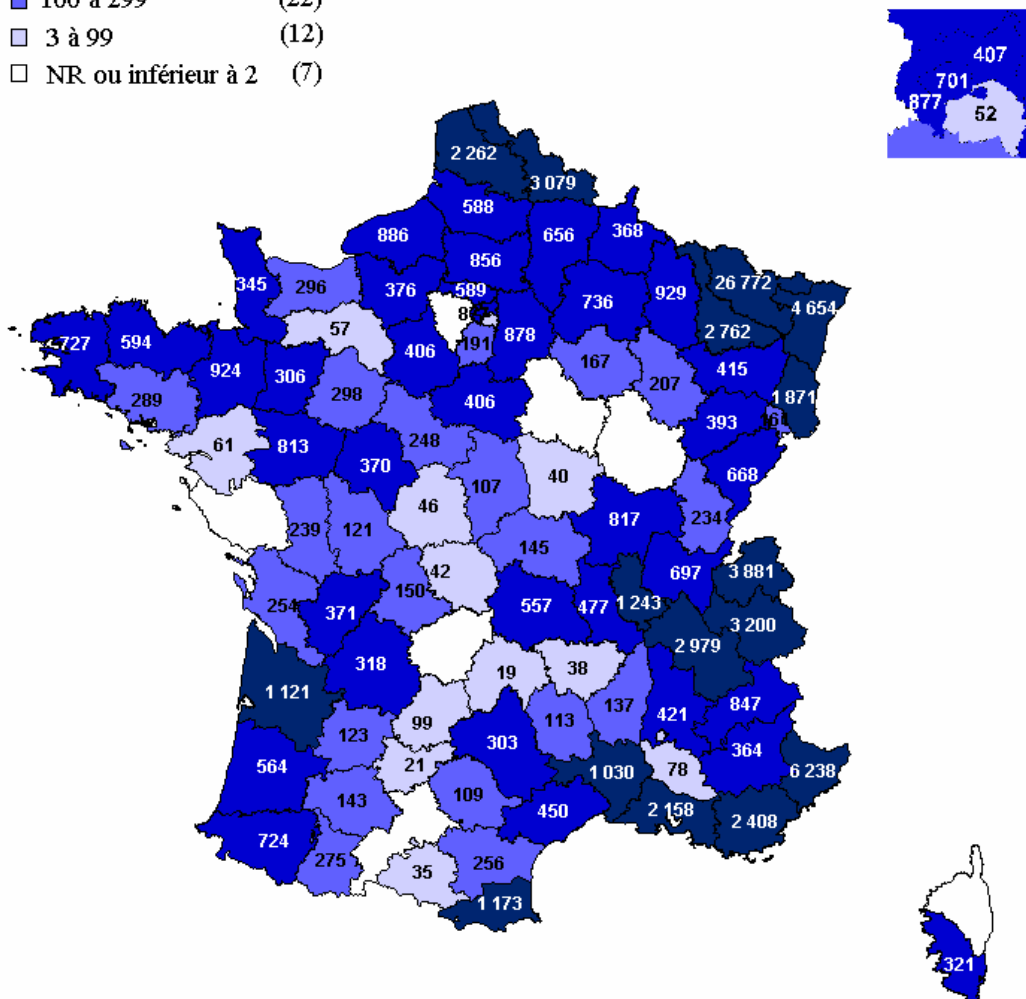
- La croissance du secteur des entreprises de travail temporaire (+527%), avec plus de vingt et un mille salariés supplémentaires est liée à celle des déclarations (+549%) ;
- Le secteur du BTP, a lui aussi une croissance du nombre de salariés corrélée à celle des déclarations mais dans des proportions moindres (respectivement +19% et +36%). Le secteur industrie, avec deux mille salariés supplémentaires, bénéficie d'une croissance de +18%, là encore deux fois moindre que celle des déclarations (+33%) ;
- La différence entre la croissance des déclarations et celle des salariés peut éventuellement s'expliquer par le fait que les entreprises sont plus coutumières de leurs obligations administratives et les respectent même pour des prestations de faible emploi ;
- Avec deux mille salariés en moins, le secteur « autre » enregistre une forte baisse. Cette baisse s'explique probablement par la fin de la construction du Large Hadron Collider (LHC) dans le département de l'Ain, (en 2007, ce département recensait près de 1 000 salariés détachés dans le secteur « autre »). Le département de l'Ardèche, quant à lui, indiquait plus de 1 200 salariés en 2007, volume qui a

fortement chuté en 2008 a priori à cause d'un mauvais transfert de statistiques. En excluant ces deux cas atypiques, le nombre de salariés détachés dans le secteur « autre » est en croissance de 6%.

- Les secteurs agricole et du spectacle enregistrent une baisse du nombre de leurs salariés détachés dans les mêmes proportions que celle enregistrées pour les déclarations(respectivement -11% et -24%).
- Le secteur intra-groupe nouvellement introduit dans l'enquête en 2008 compte plus de 500 salariés détachés, qui semble un volume très sous-estimé³¹.

Carte 4 : Répartition départementale du nombre de salariés détachés en 2008

■ Supérieur à 1000	(16)
■ 300 à 999	(39)
■ 100 à 299	(22)
■ 3 à 99	(12)
□ NR ou inférieur à 2	(7)



³¹ Sans qu'il existe de volume statistique de ce type d'emploi, on peut se référer aux travaux de l'Insee portant sur des sujets connexes telle que l'étude des groupes étrangers en France dans laquelle on estime qu'en 2003 les filiales des groupes étrangers emploient 90% des 1,9 million de salariés travaillant dans des groupes étrangers, nombre multiplié par 1,8 en 10 ans. Source Insee Première mars 2006 – Jean-William Angel et Virginie Régnier.

41.3 L'estimation du nombre total de salariés détachés (déclarés ou non) est maintenu en 2008 entre 210 000 et 300 000

L'estimation approximative du volume global réel des interventions de prestataires étrangers et des salariés qu'elles y détachent en France était réalisée par extrapolation d'un taux moyen de déclaration. En 2006, conformément aux années antérieures et faute de ne pouvoir disposer d'analyses actualisées, nous avons retenu un taux de déclaration moyen situé entre 20 % (une déclaration faite pour cinq prestations effectuées et non déclarées) et 25% (une déclaration faite pour quatre prestations effectuées et non déclarées).

En 2007, en raison de la hausse très sensible du nombre de déclarations, des caractéristiques de cette évolution, des remarques faites par les agents de contrôle et des constats établis par d'autres enquêtes statistiques, ces taux avaient été corrigés pour se situer à un tiers dans l'hypothèse basse et à un quart dans l'hypothèse haute. Notamment, nous avons mieux en pris en compte le poids des secteurs prioritaires, dont celui du BTP pour lequel nous avons minoré le taux de non déclaration consécutivement aux fortes actions engagées pour la lutte contre le travail illégal et conservé le poids des entreprises non déclarantes pour la région de l'Ile-de-France pour laquelle les remarques des directions laissent penser une forte sous estimation du nombre de déclarations liées au détachement intra-groupe.

L'analyse en 2008 a été enrichie des données statistiques produites par le CLEISS et de nouveaux indices fournis par des enquêtes exogènes³².

Les données du CLEISS collecte, par le biais du système sirdar, 58 376 salariés détachés au sens de la sécurité sociale en 2008. Ce système, en cours de montée en charge, connaît quelques difficultés de traduction des données des déclarations étrangères et ne recense donc qu'une partie des informations. Une comparaison pays par pays et autant que faire ce peut du fait de certains regroupements par zones géographiques n'a pas permis de dégager une corrélation concluante entre les deux sources statistiques. En effet, les déclarations de salariés espagnoles, belges, anglais, irlandais et néerlandais est supérieur de plus de 20 000 salariés à l'enquête des prestations. En revanche, l'enquête sur la prestation internationale présente des volumes de 30 000 supérieurs pour les autres pays (hors France et Pologne qui à eux seuls présentent également un volume de 30 000 salariés supérieurs).

Un autre axe d'analyse a été exploré par le biais des contrôles. Si les contrôles aux zones frontalières dénoncent des taux de non déclaration de l'ordre de 1 à 10³³, portant sur des

³² Notamment l'enquête de la verbalisation 2008 qui indique le nombre de contraventions mises pour défaut de déclarations de détachement.

³³ Le 9 octobre 2008, une opération du comité opérationnel de lutte contre le travail illégal (C.O.L.T.I.) a été réalisée visant le détachement de salariés étrangers associant les agents de contrôle de la Police aux frontières, des Douanes, de l'Inspection du travail, de l'URSSAF, du FKS (douanes allemandes) et de la Polizei. 43 entreprises, essentiellement allemandes, ont fait l'objet d'un questionnement lors de leur franchissement des points de passage sur le Rhin, dans le sens Allemagne-France. Le constat établit que quasiment aucune

faibles volumes d'emploi (le plus souvent un salarié pour une déclaration), les contrôles plus « classiques » présentent des taux bien plus faibles. Le département du Loiret indique par exemple qu'« *il n'a pas été découvert d'entreprises étrangères non déclarées lors de contrôle* ». En Meurthe-et-Moselle, un contrôle effectué en 2008 a permis de constater que l'entreprise prestataire avait fait une déclaration pour la moitié des salariés présents lors du contrôle en septembre (7/15) et la totalité deux mois plus tard (15/15)³⁴.

Eu égard à la très grande difficulté d'établir un taux moyen de non déclaration pour l'ensemble du territoire et tout type de prestation, a fortiori après la forte croissance enregistrée cette année, l'estimation en 2008 reconduit les volumes calculés les années antérieures, ce qui permettra de déduire qu'un salarié sur deux à un salarié sur trois serait déclaré en prestation de service internationale.

Tableau 14 : Estimation de l'emploi détaché total dans le cadre d'une PSI en 2008

	2004	2005	2006	2007	2008
Hypothèse faible	126 100	143 500	174 800	210 000	210 000
Hypothèse forte	157 600	179 300	218 500	300 000	300 000

Cette estimation repose sur des hypothèses fortes et les conclusions doivent donc être considérées avec autant de circonspection que celles des années antérieures. Elle peut néanmoins fournir un ordre de grandeur du phénomène.

42. Les salariés des anciens pays de l'Union européenne constituent la première source de main-d'œuvre détachée

Remarque : la carte détaillée des salariés détachés par pays d'origine se trouve en fin de chapitre page 45.

Avec 34 282 salariés de l'Union européenne des 15³⁵ auquel on peut ajouter les 20 743 salariés de nationalité française, ce groupe représente en 2008 plus de la moitié de l'ensemble des salariés détachés en France (58%).

entreprise étrangère n'avait procédé la formalité obligatoire de déclaration de détachement de salariés prévue à l'article R. 1263-3 du code du travail. Concomitamment à ces contrôles, un dispositif équivalent a été mis en place du côté allemand, au niveau du pont de Chalampé, par les agents du FKS secondés par des inspecteurs de l'URSSAF. Une vingtaine de sociétés françaises ont fait l'objet des mêmes vérifications. Cette opération devait être reconduite et élargie à 4 points début juillet 2009.

³⁴ La déclaration de septembre portait sur 20 salariés détachés sur le chantier mais les inspecteurs n'ont trouvé de correspondance de nom que pour 7 d'entre eux.

³⁵ On intègre dans ce groupe les salariés suisses qui représentent 496 personnes en 2008.

Tableau 15 : Répartition des salariés par zones géographiques depuis 2004

	2004	2005	2006	2007	2008	Evol	Sal supp
Total des sal. détachés	15 974	26 466	37 924	68 071	95 261	40%	27 190

Dont

UE 15 *	9 966	14 822	17 134	25 844	34 282	33%	8 438
N.E.M. 2004	4 184	9 204	16 281	31 380	28 869	-8%	-2 511
N.E.M. 2007	275	484	685	3 008	5 076	69%	2 068
Pays Tiers	1 119	875	1 711	2 565	3 607	41%	1 042
France	0	0	0	3 711	20 743	459%	17 032
Afrique + Autres	430	1 081	2 113	1 563	2 684	72%	1 121

Avec 33 945 salariés détachés déclarés, les salariés des Nouveaux Etats membres³⁶, représentent une source de main-d'œuvre équivalente à celle de l'Union européenne hors France. Le poids de la composante Nouveaux Etats membres 2004 par rapport à celle des Nouveaux Etats membres 2007 est amoindri en 2008 (85%) par rapport à 2007 (91%).

Les salariés détachés des pays tiers représentent de 3 607 salariés en 2008 auquel il convient possible d'ajouter les salariés africains et ceux d'autres nationalités non précisées dans notre enquête (2 684 salariés), soit 6 291 salariés³⁷.

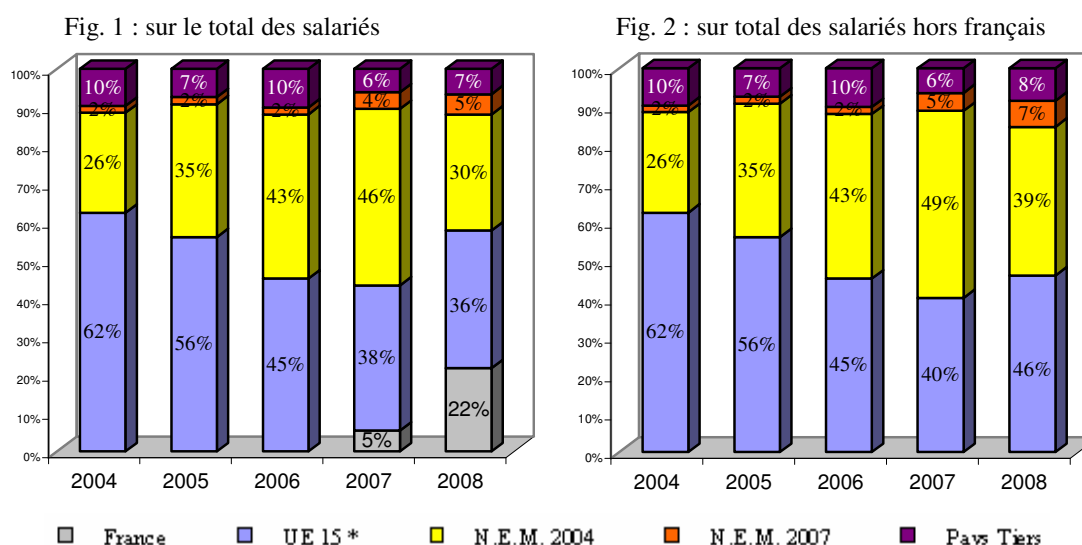
La répartition par zone géographique montrait jusqu'en 2007 une baisse nette et régulière de la zone EU 15 (hors France) au profit de la zone NEM et dans une moindre mesure de celle des pays tiers. En 2008, au delà de l'impact des salariés de nationalité française, le poids des 15 premiers pays de l'Union européenne est comparable à celui de 2006.

³⁶ Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, soit les dix pays entrés dans l'Union Européenne le 1^{er} mai 2004.

Ayant rejoint l'Union européenne le 1^{er} janvier 2007, la Roumanie et la Bulgarie constituent ce groupe dénommé Nouveaux Etats.

³⁷ Jusqu'en 2007, les salariés de nationalité française et africaine étaient intégrés dans la rubrique « autre ». Il est donc plus que probablement que le nombre de français détachés pour les années antérieures à 2007 ne soit pas nul mais intègre une partie du volume des salariés de la catégorie « autres ».

Graphe 10 : Évolution de la répartition des salariés en fonction des zones d'origine depuis 2004



42.1 France, Allemagne et Portugal voient leur nombre de salariés augmenter fortement

Avec un apport supplémentaire de 25 470 en 2008 (12 421 en 2007) dont 17 032 français (3 707 en 2007), les salariés des 15 de l'Union européenne représentent en 2008 58% de la main-d'œuvre déclaré détaché en France. Ces salariés supplémentaires contribuent à 94% du nombre de salariés détachés (41% en 2007) et à 31% sans l'apport des salariés français (29% en 2007), les salariés déclarés détachés français représentant à eux seuls les deux tiers de cet apport.

Tableau 16 : Répartition des salariés originaire des pays de l'UE-15

	2004	2005	2006	2007	2008	Ev. An.	Sal sup.
France *	0	0	0	3 711	20 743	459%	17 032
Allemagne	3 283	4 013	3 754	6 624	9 038	36%	2 414
Portugal	175	830	1 960	4 623	8 852	91%	4 229
Belgique	4 275	4 370	3 618	2 095	4 213	101%	2 118
Royaume-Uni	952	2 910	4 413	4 718	4 025	-15%	-693
Italie	188	618	855	3 531	3 297	-7%	-234
Luxembourg	410	762	673	484	2 154	345%	1 670
Espagne	312	808	915	1 751	1 471	-16%	-280
Suisse	95	156	509	605	496	-18%	-109
Pays-bas	129	75	129	331	369	11%	38
Autriche	95	108	23	64	115	80%	51
Danemark	4	90	112	847	116	-86%	-731
Suède	0	7	53	25	53	112%	28
Grèce	32	53	9	11	39	255%	28
Irlande	12	17	87	129	37	-71%	-92
Finlande	4	5	24	6	7	17%	1

* : inclus dans la rubrique « autre » entre 2004 et 2006.

A la suite de volume important observé par les inspections départementales pour les salariés français, cette nationalité a été isolée en tant que telle dans le questionnaire de l'enquête depuis 2007. En 2008, 20 743 salariés français ont été détachés sur le territoire national au sens de l'article L1261 du code du travail³⁸. Cette croissance est plus de cinq fois celle observée en 2007 (3 711 salariés).

Si 48 départements déclarent avoir reçu des déclarations concernant des salariés français, la région Lorraine en concentre 89% (respectivement 80% pour la Moselle, 9% pour la Meurthe-et-Moselle, marginale pour les deux autres départements) et la région alsacienne, 5% dont les trois-quarts pour le Bas-Rhin.

La corrélation entre l'analyse sectorielle des déclarations et la nationalité des salariés n'est pas immédiate dans l'enquête. On peut simplement observer que la croissance des déclarations des E.T.T. luxembourgeoises semble induire l'augmentation des salariés français détachés dans le département de la Moselle.

Tableau 17 : Détail des déclarations et salariés détachés en provenance du Luxembourg

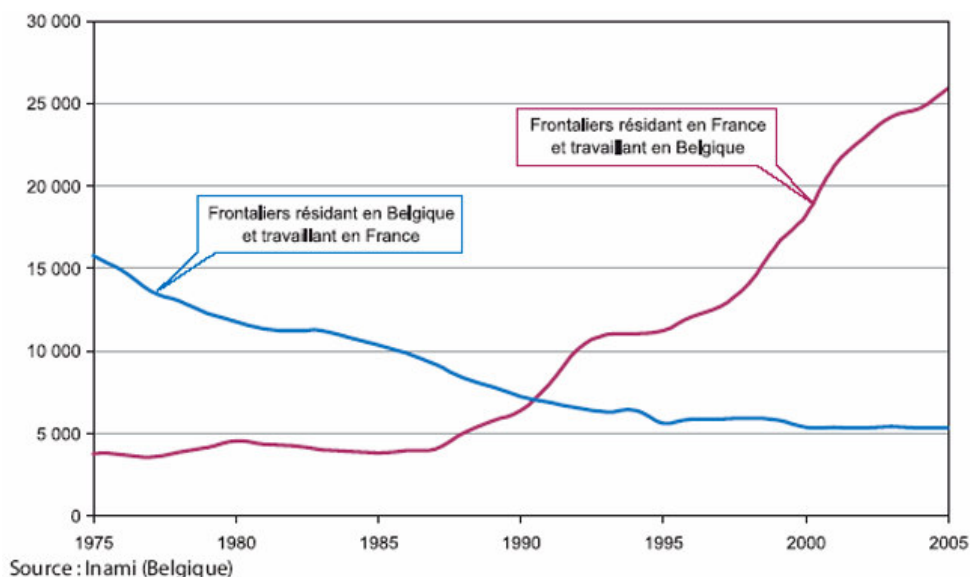
	2007			2008		
	Déclarations	Sal. détachés	dont français	Déclarations	Sal. détachés	dont français
Agr			} 1 548	5	26	} 16 495
BTP	817	2 996		1 132	4 521	
Ind	646	2 390		976	3 699	
ETT				6 830	18 381	
Autre	85	316		78	143	

L'analyse des données des autres départements d'Alsace et de Lorraine ne permet cependant pas de conclure que seules les entreprises de travail temporaire luxembourgeoises impactent sur le détachement de salariés de nationalité française.

L'Insee³⁹ relate en 2006 que « tandis que le flux de travailleurs frontaliers de la Belgique vers la France s'est stabilisé depuis une dizaine d'années aux environs de 5 500, le flux inverse ne cesse de progresser depuis 1987, en particulier pour les frontaliers résidant en Nord-Pas-de-Calais. En 2005, le nombre de ces derniers est estimé à 22 550, alors qu'ils étaient 14 370 en 1999. Un tiers d'entre eux quitte la zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing, 18% vont travailler dans l'arrondissement de Mouscron. Les frontaliers demeurent principalement des hommes exerçant un métier d'ouvrier dans l'industrie ».

³⁸ **Pour rappel** : « est salarié détaché [...], tout salarié d'un employeur régulièrement établi et exerçant son activité hors de France et qui travaillant habituellement pour le compte de celui-ci, exécute son travail à la demande de cet employeur pendant une durée limitée sur le territoire national dans les conditions prévus aux articles L1262-1 et L1262-23 ».

³⁹ Toujours plus de travailleurs frontaliers vers la Belgique - Danièle Lavenseau et Émilie Dequidt - Service Etudes et Diffusion, Insee - Pages de Profils n° 10 - Septembre 2006.



En outre, bien que les données statistiques datent de 2006 et de mi 2007, l'analyse des flux migratoires effectuée par l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi sur la « Grande région »⁴⁰ permet d'éclairer également ces flux de main d'oeuvre⁴¹.

« Avec quelques 177 000 frontaliers⁴² se rendant dans les composantes de la Grande Région pour y travailler, la mobilité transfrontalière des travailleurs ne cesse d'augmenter en 2006 dans l'espace de coopération. Cette évolution dynamique est toujours portée par la forte demande de main-d'oeuvre au Luxembourg qui accueille environ 127 000 frontaliers depuis la mi-2006 et renforce ainsi son rôle de premier employeur des frontaliers dans la Grande Région – une tendance qui se poursuit de la même manière en 2007 : fin juin 2007, le Grand-duché compte déjà plus de 136 000 frontaliers, de sorte que leur nombre global dans l'espace de coopération est vraisemblablement passé entre-temps à quelque 187 000 personnes. La hausse du nombre de salariés qui travaille au Luxembourg entre 1998 et 2007 est de 43,7%, soit 94 844 travailleurs dont plus de 64 000 frontaliers, plus de 23 000 étrangers résidant au Luxembourg et 7 027 luxembourgeois. Sur cette période, le nombre de frontaliers originaires d'Allemagne augmente de 18 531 personnes, celui des frontaliers issus de France de 30 948 personnes et de Belgique de 14 689 salariés. Par rapport à 1998, année de référence, le nombre de frontaliers (salariés au lieu de travail) issus d'Allemagne, de France et de Belgique croît respectivement de 148,4%, 85,6% et 73,7%. Avec 87 000

⁴⁰ La Sarre, la Lorraine, le Luxembourg, la Rhénanie- Palatinat, la Wallonie et la Communauté Germanophone de Belgique.

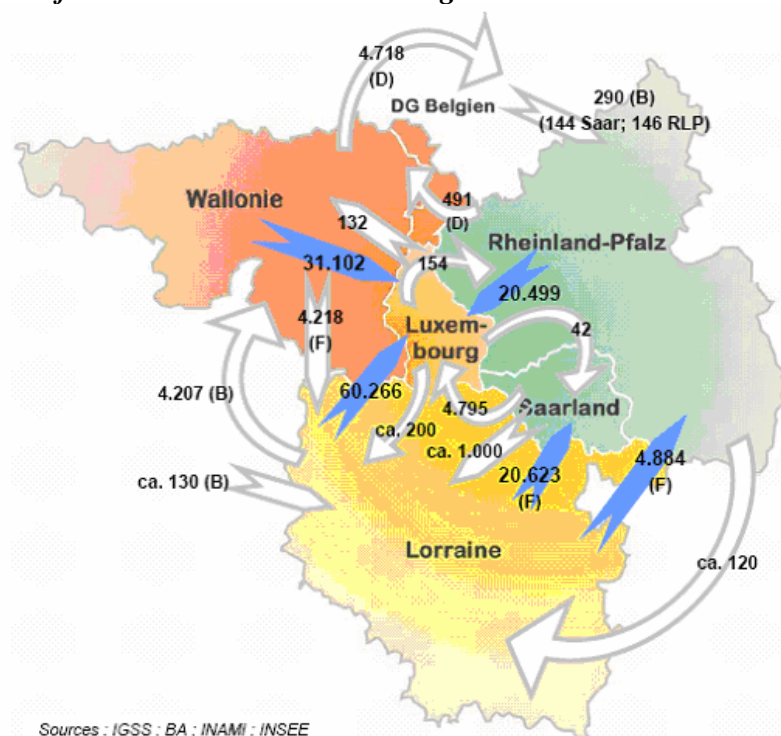
⁴¹ Source : La situation du marché de l'emploi dans la grande région - www.frontalierslorraine.eu – Novembre 2007.

⁴² Aux termes du droit communautaire, sont frontaliers tous les salariés et tous les travailleurs indépendants qui exercent leur profession dans un Etat membre, mais habitent dans un autre Etat membre dans lequel ils retournent, sinon chaque jour, au moins une fois par semaine. Cette définition s'applique en matière de protection sociale des salariés concernés. En droit fiscal par contre, le terme de frontalier est plus restrictif et intègre par ailleurs un critère géographique selon lequel le fait qu'une personne habite et travaille dans une zone frontalière au sens strict et constitue un élément déterminant.

frontaliers sortants en 2006, la Lorraine reste la région qui envoie le plus de travailleurs dans les régions voisines.

Le phénomène des frontaliers atypiques, c'est-à-dire ceux qui résident à l'étranger et se rendent tous les matins dans leur pays d'origine pour y travailler, est une caractéristique de la Grande Région et on observe une tendance à la hausse. Ce constat s'applique notamment aux zones frontalières proches du Grand-duché de Luxembourg. Ce phénomène traduit l'imbrication et l'interdépendance croissantes des espaces vitaux et professionnels des personnes qui vivent et travaillent dans la Grande Région. On observe ces derniers temps une augmentation sensible de ces frontaliers atypiques à la frontière germano-luxembourgeoise. Le nombre de frontaliers atypiques évolue également dans ce sens, bien que de manière moins dynamique, dans la zone frontalière entre la Sarre et la Lorraine. Aujourd'hui, un tiers des frontaliers quittant la Lorraine sont des frontaliers atypiques ».

Carte 5 : Flux frontaliers dans la Grande Région



Au delà des pratiques frauduleuses liés à des faux détachements de salariés français, à l'instar des infractions de travail illégal que les contrôle décèlent parfois pour ce type de prestations⁴³, l'analyse de ces doubles flux migratoires - des résidents de nationalité française détachés sur leur propre territoire - résultent probablement de l'importance des échanges de main-d'œuvre sur l'ensemble de la zone géographique du nord/est de la France.

⁴³ Cf. Analyse des infractions constatées dans rapport de la verbalisation 2008 – DGT – Juin 2009.

Avec près de 9 000 salariés détachés, les allemands représentent près de 10 % de l'ensemble des salariés détachés en France en 2008, niveau identique à celui observé en 2007. Pour la deuxième année consécutive, on observe une croissance de plus de deux milles salariés (+ 2 414 en 2008 et + 2 870 salariés en 2007) dont près de la moitié s'explique par l'augmentation substantielle du seul département de la Moselle, 300 salariés environ pour le département du Haut-Rhin et le stable pour le département du Bas-Rhin. Bien que 72 départements déclarent avoir reçu au moins une déclaration concernant au moins un salariés allemand en 2008, les trois départements limitrophes de l'Allemagne concentre 68% de la main-d'œuvre allemande.

Au regard de l'augmentation du nombre de salariés détachés allemands, centrée en Moselle, le constat fait en 2007 semble conforté : cette migration ne serait pas nouvelle mais les entreprises détachant ces salariés auraient des comportements plus conformes à leurs obligations de déclaration de détachement, éventuellement suite aux contrôles exercés en 2008 à la frontière.

Bien que la corrélation entre la nationalité du prestataire et la nationalité des salariés détachés soit peu lisible dans l'actuelle enquête⁴⁴, il semble que si presque tous les salariés allemands sont détachés dans le cadre d'une prestation allemande, les prestations allemandes détachent des salariés d'autres nationalités tels que des salariés français, turcs ou polonais.

Avec près de 9 000, les salariés portugais représentent eux aussi 10 % de l'ensemble des salariés détachés en France en 2008 (près de 7 % en 2007) et voient leur nombre presque doubler en un an (+91%). Cette croissance se situe dans des proportions plus faibles que la croissance du nombre de déclaration (+122%). Ils sont localisés, pour près de la moitié d'entre eux (45%) dans les deux départements de la Moselle et des Alpes-Maritimes. Ces deux départements connaissent une croissance de près de 3 000 salariés. En revanche, le département des Bouches-du-Rhône qui faisait parti en 2007 d'un des principal département accueillant des salariés portugais, voit ce nombre baisser de 218 en 2008. 77 départements déclarent avoir reçu des déclarations concernant des salariés portugais, dont peu a priori dans le secteur agricole. Cet indicateur confirme la faible présence des salariés lusitaniens dans le secteur agricole.

Comme pour les salariés portugais, le nombre des salariés de nationalité belge double en un an et représentent 5% du total des salariés en 2008 (3% en 2007 et 10% en 2006). Cette hausse est consécutive à la hausse du nombre de déclarations et cela dans une proportion supérieure (+ 101% en nombre de salariés et + 62% en nombre de déclarations). Si 42 départements déclarent avoir reçu des déclarations concernant des salariés belges, les départements du Nord, de la Moselle et du Pas-de-Calais en concentrent 83% avec environ 1 000 salariés détachés chacun.

Avec 4 025, les anglais représentent près de 4 % de l'ensemble des salariés détachés en France en 2008 (7% en 2007). Cette part est donc encore réduite par rapport à 2006 (14,6%). Concentrés au deux tiers dans les départements de l'Isère et de la Haute-Savoie, les britanniques sont détachés par des prestataires anglais pour effectués des traditionnelles

⁴⁴ L'enquête actuelle présente un questionnaire concernant la nationalité des déclarations et un autre questionnaire indépendant concernant la nationalité des salariés.

prestations liées à l'organisation de tours-opérateurs ou camping pendant les saisons touristiques. Notamment le poids relatif de la région Rhône-Alpes perd 8 points entre 2007 et 2008 au profit de la hausse des régions aquitaine et picarde. Il est enfin remarquable que les évolutions entre nombre de déclarations de provenance du Royaume-Uni et nombre de salariés anglais soient dans des sens contraires (respectivement + 96% et – 15%).

Avec 3 300 salariés, les italiens représentent 3 % de l'ensemble des salariés détachés en France en 2008, en baisse de 234 salariés. Il est étonnant de constater que les deux premiers départements hôtes en 2007 sont quasi inexistantes en 2008. Ainsi, le département du Nord qui accueillait un quart des ressortissants italiens, perd plus de 800 salariés détachés (2% du total des salariés italiens). Le département des Bouches-du-Rhône, quant à lui, passe également d'une part d'un quart à moins de 1%. Les départements limitrophes concentrent un tiers des ressortissants italiens dont les trois-quarts dans le département des Alpes-Maritimes. Le département de la Moselle en concentre également un tiers. 46 départements déclarent avoir reçu des déclarations concernant des salariés italiens. La corrélation entre la nationalité du prestataire et la nationalité des salariés là encore n'est pas vérifiée (respectivement +22% et – 7%).

L'évolution concernant les salariés luxembourgeois connaît, comme pour les déclarations, un boom sans précédent. (+345% et +750%). Cette différence porte plus que vraisemblablement sur la hausse du nombre de salariés français. Si 29 départements déclarent avoir reçu des déclarations concernant des salariés luxembourgeois, 68% sont localisés en Moselle et 17% dans la Meuse.

Enfin, les salariés espagnols enregistrent une baisse (-16% soit 280 salariés) qui se vérifie sur nombre des 39 départements qui ont reçu des salariés détachés espagnols (Hautes-Pyrénées, Nord, Bouches-du-Rhône, Drôme ...). En 2008, le département de du Bas-Rhin concentre 21% des salariés espagnols et 30% sont détachés dans les départements limitrophes des Pyrénées-Atlantiques et des Pyrénées-Orientales (la moitié en 2007). A l'instar de ce qui a été constaté pour l'Allemagne, l'ensemble des salariés espagnols sont détachés par des firmes de leurs pays. En revanche, les entreprises espagnoles détachent l'ensemble des salariés d'origine sud américaine. De fait, l'évolution des déclarations agit en sens contraire de l'évolution des déclarations (+19%).

La baisse des salariés danois est d'une part imputable aux statistiques parcellaires du département de l'Ardèche. En effet, ce département concentrait en 2007 près de 78% de l'effectif danois avec 661 salariés danois. On constate également que seuls 11 départements ont indiqué avoir reçu des salariés danois en 2008 (20 départements en 2007).

42.2 Très net impact des polonais parmi les salariés des nouveaux pays membres

Contrairement à 2007 où les polonais représentaient à eux seuls, les trois quarts des 17 422 salariés supplémentaires, en 2008 le développement provient principalement de la Roumanie et dans une moindre mesure de la Bulgarie, même si les salariés polonais restent largement majoritaires.

Tableau 18 : Répartition des salariés originaire des Nouveaux Etats membres

	2004	2005	2006	2007	2008	Ev. An.	Sal sup.
Pologne	3 260	7 310	12 471	25 322	23 453	-7,4%	-1 869
Roumanie	275	468	608	2 599	4 164	60,2%	1 565
Slovaquie	337	1 053	2 100	3 618	3 418	-5,5%	-200
Rep Tchèque	257	375	617	1 176	858	-27,0%	-318
Bulgarie	0	16	77	409	912	123,0%	503
Hongrie	204	220	663	1 110	779	-29,8%	-331
Slovénie	49	194	293	108	215	99,1%	107
Lituanie	7	32	54	29	107	269,0%	78
Estonie	30	11	32	0	12	<i>ns</i>	12
Chypre	0	0	0	1	20	<i>ns</i>	19
Lettonie	38	9	50	10	7	-30,0%	-3
Malte	2	0	1	6	0	<i>ns</i>	-6

Le nombre de salariés de nationalité polonaise baisse de près de 2 000 salariés pour se situer à 23 453 salariés détachés soit 25% de l'ensemble des salariés détachés en France en 2008 (37% en 2007) et 69 % des salariés des Nouveaux Etats membres (74% en 2007). Si une analyse complémentaire⁴⁵ a permis d'observer une corrélation assez forte entre la nationalité du prestataire et la nationalité des salariés pour la Pologne. Il semble alors qu'une prestation polonaise détache principalement des salariés de nationalité polonaise et que les salariés polonais soient principalement détachés par des entreprises polonaises. Pourtant, il est intéressant de noter l'évolution en sens contraire entre déclaration d'entreprises polonaises (+26%) et celle des salariés (- 7%). Les déclarations des entrepreneurs polonais peuvent engager en 2008 un peu plus de salariés d'autres nationalités. De fait, une forte majorité de départements répondant à cet item voient le volume de leurs salariés baisser. Ces mouvements contraires peuvent également s'expliquer par une plus grande vigilance et connaissance des entreprises déclarantes sur les prestations engageant un nombre plus faible de salariés (au lieu qu'un entrepreneur déclare une fois 10 salariés pour une durée couvrant deux prestations, il déclare deux fois 4 par exemple). Le pourcentage du nombre de salariés polonais détaché par rapport aux 17 millions d'actifs polonais est de l'ordre de 0,15 %. Les salariés polonais sont principalement détachés dans les régions Rhône-Alpes (20% en 2008 et 25% en 2007) et PACA (24% en 2008 et 21% en 2007). 87 départements ont reçus une déclaration mentionnant au moins un salarié polonais ce qui traduit la dispersion de cette main-d'œuvre sur l'ensemble du territoire national.

Avec 4 164 salariés, les roumains représentent près de 4 % de l'ensemble des salariés détachés en France en 2008 et 12% des salariés des nouveaux états membres, et continuent leur développement engagé depuis le début de période. De l'ordre de 500 à 600 en 2005 et 2006, le flux est quadruplé en 2007 et quasiment doublé en 2008. Le flux de détachement des salariés roumains semble refléter la récente ouverture à la libre circulation de la main-d'œuvre pour ce pays. Le pourcentage du nombre de salariés roumains détaché par rapport aux 10 millions d'actifs roumains est de 0,06 %. Si 82 départements ont reçu au moins une déclaration mentionnant au moins un salarié roumains, les départements des Hautes-Alpes

⁴⁵ Basée sur un nombre réduit de réponses et renforcée par les remarques des agents.

et de la Haute-Savoie – premiers départements hôtes - concentrent à parité 14% de l'effectif. Dans cette région d'habitation de chalets en bois, les sociétés roumaines proposent des maisons « préfabriquées » qu'elles peuvent construire (restructurées) en peu de temps ce qui permet d'obtenir des prix très compétitifs pour un savoir faire reconnu.

Le département de l'Ille-et-Vilaine concentre, avec plus de 200 salariés roumains, 5% des détachés roumains. Cette troisième place peut éventuellement s'expliquer par les accords de coopération mis en place entre le département et la collectivité locale roumaine de Sibiu.

Avec 3 400 salariés, les slovaques représentent 4% de l'ensemble des salariés détachés en France en 2008. Le flux de détachement des salariés slovaques s'atténue après les hausses observées les années précédentes. Le pourcentage du nombre de salariés slovaques détaché par rapport aux 3 millions d'actifs slovaques est de 0,12 %. Ils sont détachés pour un tiers d'entre eux dans la région Rhône-Alpes (30% en 2008 et 25% en 2007), pour un quart en PACA et présents dans deux tiers des départements.

Comme pour les salariés slovaques, les salariés tchèques après une forte croissance en 2007 ont vu leur effectif baisser en 2008 avec -316 salariés enregistrés. Cette baisse est fortement liée au détachement exceptionnel de 476 salariés tchèques dans l'Aveyron dans le cadre de 71 prestations liées au secteur du BTP en 2007 – 267 salariés tchèques dans ce département en 2008). 44 départements ont reçus une déclaration mentionnant au moins un salarié tchèque (41 en 2007). Les salariés hongrois suivent en 2008 la même baisse (-30%) et en sens contraire du volume de déclarations (+ 36% de déclarations d'entreprises hongroises et + 104% d'entreprises tchèques).

Enfin les salariés bulgares doublent leur effectif cette année et semble suivre la même évolution que les pays des NEM 2004 mais avec un ou deux ans de décalage. Il est intéressant de noter que les deux seules nationalités de salariés en réelle croissance cette année sont la Bulgarie et la Roumanie – pays en période transitoire et dont la clause de détachement leur permet de s'abstraire de l'autorisation de travail demandée en emploi direct.

42.3 Les salariés sud américains portent la hausse des pays tiers

Bien que presque tous les pays tiers connaissent une forte croissance en 2008, la croissance la plus significative des pays tiers provient de l'évolution des salariés sud américains. Ayant franchi la barre symbolique des 1 000 salariés en 2006, les latino-américains hors MERCOSUR ont poursuivi en 2007 leur progression (1 632 salariés détachés, soit une hausse de 50%) et continue en 2008 avec près de 500 salariés supplémentaires, et ce malgré la baisse du nombre de déclarations effectuées par des prestataires espagnols, notamment dans l'agriculture.

A l'exception de l'Afrique et de l'Inde, le nombre de salariés originaires des pays tiers montre une hausse importante. Ceci est également le cas pour les « Autres », qui comprend notamment les nationalités russe, biélorusse, kazakhe, serbe et ukrainienne. Les ukrainiens dont leur savoir-faire est reconnu par la France, sont présents dans le secteur du BTP.

Tableau 19 : Répartition des salariés originaire des pays tiers

	2004	2005	2006	2007	2008	Ev. An.	Sal sup.
Turquie	59	126	94	136	354	160%	218
Croatie	38	36	85	75	136	81%	61
Etats-Unis	70	72	69	182	336	85%	154
Canada	26	18	40	92	176	91%	84
Inde	16	44	37	149	124	-17%	-25
Chine	63	66	13	47	76	62%	29
Autres Asie	484	380	140	193	256	33%	63
MERCOSUR	44	69	90	44	62	41%	18
Mexique	11	60	51	15	17	13%	2
Aut. Am. latine	308	4	1 092	1 632	2 070	27%	438
Maghreb*	0	0	0	308	296	-4%	-12
Aut. afriques**	0	0	0	239	108	-55%	-131
Autres	430	1 081	2 113	1 016	2 280	124%	1 264

* : Algérie, Maroc, Tunisie

** : Continent africain à l'exception des trois Etats du Maghreb.

43. Peu de cadres pour des salariés détachés principalement ouvriers

L'analyse des salariés détachés par les statuts d'emploi confirme les constats effectués depuis 2006 :

- écrasante majorité d'ouvriers (84% en 2008 contre 75% en 2006) ;
- baisse régulière de la part des ETAM (de 13% en 2005 à 5% en 2008) ;
- stabilité de la part des cadres (1% en 2008 comme en 2007 et 2006).

Tableau 20 : Évolution des statuts d'emploi par CSP depuis 2004

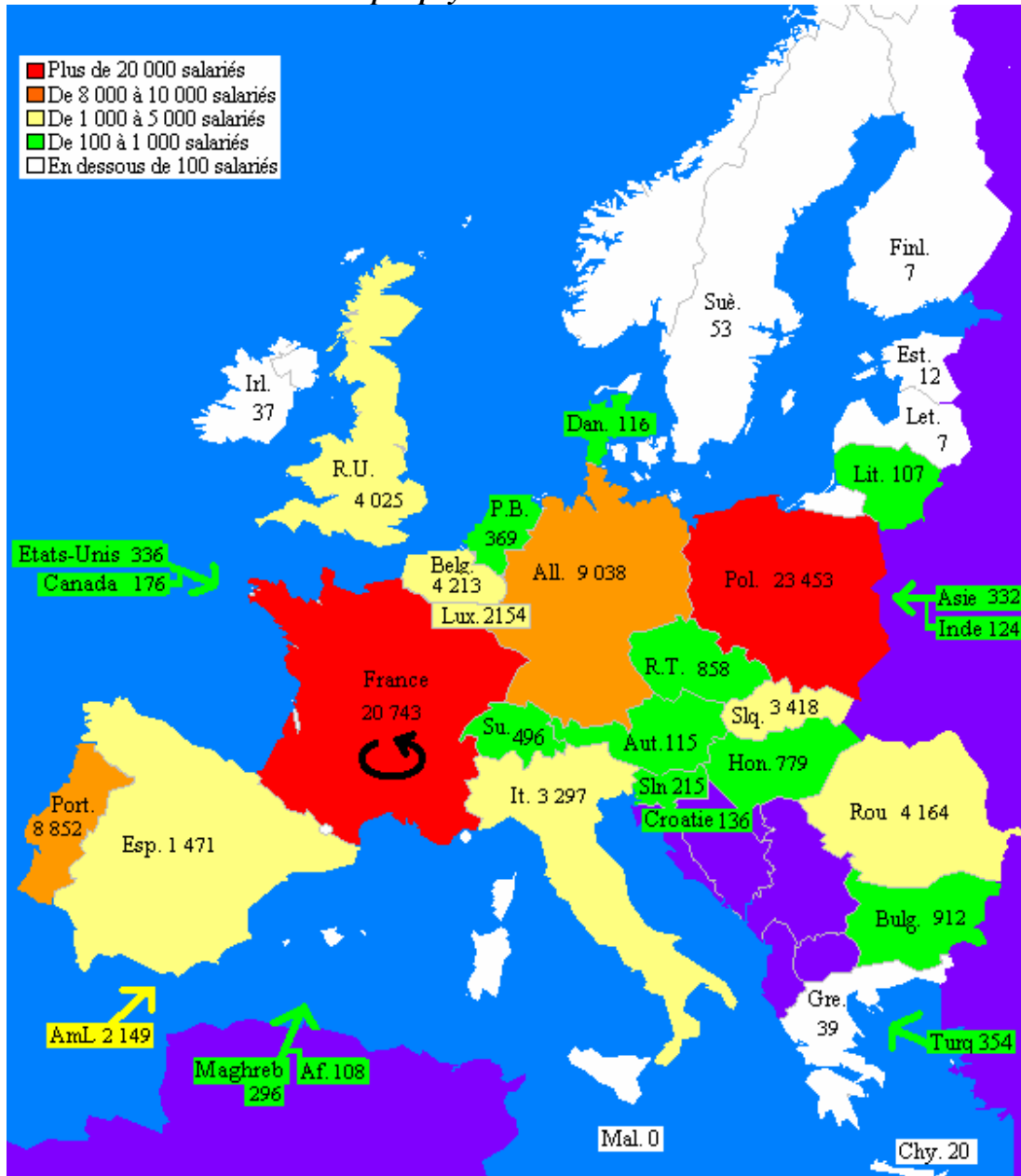
	2004	2005	2006	2007	2008
Ouvriers	60%	76%	75%	82%	84%
ETAM	3%	13%	9%	7%	5%
Cadres	0%	1%	1%	1%	1%
Non précisé	37%	10%	15%	11%	9%

NB : Cette variable est mal renseignée dans le questionnaire et est parfois renseignée par défaut dans la catégorie des ouvriers.

Il est intéressant de rappeler ici les constats énoncés les années précédentes sur la très forte proportion d'ouvriers par rapport au personnel encadrant. La proportion de cadres paraît très en deçà de la présence de cadre nécessaire à la « vraie » prestation de main-d'œuvre encadrée. L'on peut se demander alors qui est en mesure, lors de l'exécution du service, d'assumer le risque technique et économique de la prestation et comment s'assume la responsabilité du chef d'équipe. Il est en corollaire possible d'envisager que l'extrême faiblesse de la part de l'encadrement confirme que les prestations étrangères sont des prestations de fourniture de main-d'œuvre dont le faible encadrement technique par les prestataires les rapproche fréquemment de l'activité de louage de main-d'œuvre à but

lucratif, et donc illicite dès lors qu'il est réalisé en dehors du cadre de la loi sur le travail temporaire.

Carte 6 : Nombre de salariés par pays en 2008



NB : 2 280 salariés sont en catégorie « autres nationalités » non repris dans la carte parmi lesquels la Russie, la Biélorussie, le Kazakhstan, la Serbie et l'Ukraine notamment

V. Analyse des contrôles des entreprises étrangères

5.1 Plus de 1 000 contrôles d'entreprises étrangères

Les données issues de l'enquête sur les prestations de service international indiquent que 714 contrôles ont été effectués en 2008. Après comparaison avec d'autres sources statistiques, notamment celle du plan national d'action sur le travail illégal, on estime à 1 024 le nombre de contrôles effectués sur des entreprises étrangères que celles-ci aient accompli ou non leur obligation de déclaration.

Tableau 21 : Estimation du nombre total des contrôles sur entreprises étrangères depuis 2005

	2005	2006	2007	2008
Estimation des contrôles	681	1 098	1 390	1 024

Cette baisse semble traduire le constat émis en 2007 sur les conséquences des difficultés de ce type de contrôle « *Les remarques faites par les agents de terrain rappellent les grandes difficultés à contrôler ces entreprises, a fortiori dans le secteur de l'évènementiel (voire plus généralement les entreprises dites « éphémères ») où les durées d'intervention sont courtes. Ils se heurtent au problème de la langue pour la communication sur place ainsi que pour la compréhension des documents envoyés après le contrôle, et à la difficulté d'identifier le(s) responsable(s), rarement sur place. La lourdeur de ces contrôles (durée, nombre d'agents mobilisés...) fait donc penser que la hausse constatée jusqu'à maintenant peut ralentir dans les années qui viennent* ». Pour diminuer ces difficultés, le soutien méthodologique aux services a été renforcé (guide, formation, bureau de liaison etc ...).

Cette baisse semble également corroborer par les résultats de l'enquête sur le Plan National d'Action qui relève une baisse des contrôles des entreprises étrangères. Avec 1 059 contrôles d'entreprises étrangères, l'enquête PNA recouvre une acception plus large dans ce sens où elle ne comptabilise pas seulement les entreprises obligées à déclaration de salariés détaché. Par exemple, le département du Pas-de-Calais nous informe avoir exclu du champ de cette enquête, les contrôles liés aux faux artisans dans la mesure où au départ il n'y a pas de déclaration (emploi direct).

La comparaison entre les deux volumes de contrôle permet d'établir le ratio « entreprises étrangères contrôlées prestataire de service sur entreprises étrangères contrôlées ». Il serait de l'ordre de 97% en 2008 (84% en 2007 et 89% en 2006). Bien que cet indicateur soit à lire avec une grande précaution, son poids en 2008 semblerait illustrer les propos communiqués par un interlocuteur : « *de plus en plus de sociétés de droits étrangers interviennent dans le cadre de la prestation de services. Ces sociétés peuvent exercer une activité qui peut être très diversifiée sur plusieurs années, pour différents donneurs d'ordre, sur tout le territoire national, prestation se limitant bien souvent par la seule mise à disposition d'un personnel qui se déplace de chantiers en chantiers selon les besoins des différents donneurs d'ordre, un roulement étant organisé, des salariés détachés remplaçant d'autres salariés détachés. La reconstitution du volume d'activité réalisé sur des périodes longues reste difficile à effectuer, comme il est difficile de pouvoir connaître exactement le*

nombre de salariés détachés. Certaines sociétés sont dirigées par les mêmes personnes qui sont dirigeants de sociétés en France et dans un pays de droit étranger, la raison sociale pouvant être la même, le montage étant de détacher à partir de la société de droit étranger des salariés auprès de la société "soeur" de droit français qui elle contracte pour les marchés. Souvent la société de droit français n'emploie, elle, que quelques salariés (4 à 5), le chef de chantier qui encadre les équipes détachées, étant souvent de même nationalité joue alors le rôle d'interprète dans les meilleurs cas ».

Au-delà de la traduction schématique de la difficulté de mener ce type de contrôle dans laquelle les agents décrivent des procédures longues, fastidieuses et chronophages, qui nécessitent un investissement lourd du fait des montages juridiques complexes, de l'hétérogénéité des nationalités des salariés, de la multitude d'entreprises sous-traitantes, de la rapidité d'exécution des travaux, de documents non traduits, d'entreprises éphémères, quelques exemples précis peuvent éclairer la difficulté du contrôle⁴⁶ :

- pour les entreprises qui détachent un groupe de salariés dans différentes entreprises de différents départements et qui effectuent la déclaration uniquement dans le premier lieu de détachement, plus généralement cette difficulté ressort de la lisibilité des lieux d'exécution des entreprises prestataires ;
- par rapport à l'envoi de la déclaration de détachement qui doit se faire avant le premier jour d'exécution de la prestation et non le jour dit ou suivants ;
- faire la correspondance entre les noms du personnel détachés inscrits sur les déclarations et les salariés réellement présents pour l'exécution de la prestation (et vérifier lors du contrôle) ;
- vérifier la durée du travail effective par rapport à la durée du travail légale souvent méconnue des entreprises étrangères ;
- vérifier les conditions de rémunération qui doivent répondre aux conditions imposées par la législation nationale (SMIC ou des minima conventionnels) doublée de fiche de salaire non traduite. Le département du Tarn évoque notamment le développement de la prestation d'intérim international qui complexifie la vérification du versement du salaire aux salariés détachés équivalent à celui pratiqué pour les salariés en place (y compris les primes de panier et autres défraiements) ;
- obtenir la communication des pièces du fait de la non-réponse des entreprises étrangère ;
- caractériser la relation de travail (sous-traitance, contrat de travail temporaire, statut d'indépendant/artisan) ;
- vérifier le caractère temporaire de l'emploi des salariés détachés – une succession continue de périodes d'emploi sur le territoire nationalité invalidant de facto le caractère temporaire du détachement ;
- vérifier la preuve de la réelle activité dans le pays d'origine du prestataire (notamment s'il n'y a aucune déclaration de chiffre d'affaires) ;
- définir précisément, a fortiori dans le cadre de sous-traitance « en cascade », l'employeur réel des salariés trouvés sur les chantiers, d'autant plus qu'il s'agit

⁴⁶ Les exemples ci-dessous sont repris des éléments qualitatifs communiqués dans les enquêtes du Plan National d'Action, de la verbalisation et de la Prestation de Service Internationale que diligente la DGT sur le travail illégal.

- d'entreprises dont la situation juridique est floue (adresses erronées, changement de gérant, etc...);
- déterminer la régularité de la situation d'autorisation de travail des ressortissants des pays tiers. Par exemple, le département de l'Essonne souligne le cas d'une entreprise de réfection de palettes qui emploie depuis 2003 des salariés mis à sa disposition par trois sociétés italiennes successives ayant le même dirigeant (16 salariés sont concernés sur la période 2008/2009). Dans le cadre d'une prestation internationale conforme aux définitions requises, ces salariés roumains et bangladeshis, qui ne disposent d'aucune compétence technique particulière, doivent pouvoir ne posséder aucun titre spécifique au territoire français les autorisant à travailler. Il convient cependant d'une part de vérifier la conformité de la prestation et d'autre part de vérifier la légalité de la situation de travail du ressortissant dans le pays de l'entreprise prestataire. Par exemple, la « *carta d'identita italiana* » ne correspond pas à la carte d'identité italienne mais est un titre de résidence qui n'a pas de statut juridique hors des frontières italiennes.

5.2. Un contrôle sur deux porte sur une entreprise déclarée

Précaution méthodologique : l'analyse ci après porte sur les 714 contrôles indiqués dans cette enquête et non sur le volume total estimé du nombre de contrôle d'entreprises étrangères contrôlées par l'inspection du travail.

52.1 Les contrôles des entreprises ayant fait une déclaration baissent

Pour l'année 2008, 388 contrôles ont été effectués dans des entreprises ayant réalisé une déclaration préalable de détachement sur les 714 recensés dans l'enquête. 54% des contrôles effectués ont concerné des entreprises préalablement déclarées.

Tableau 22 : Répartition du nombre de contrôles par entreprise déclarée ou non depuis 2001

	2001	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Contrôle sur Ent. déclarées	116	148	164	292	255	661	388
Contrôle sur Ent. non déclarées	66	93	277	287	192	276	326
Total des contrôles	182	241	441	579	447	937	714

Evolution

<i>Ent. déclarées</i>		28%	11%	78%	-13%	159%	-41%
<i>Ent. non déclarées</i>		41%	198%	4%	-33%	44%	18%
<i>Total des contrôles</i>		32%	83%	31%	-23%	110%	-24%

Part relative

<i>Ent. déclarées</i>	64%	61%	37%	50%	57%	71%	54%
<i>Ent. non déclarées</i>	36%	39%	63%	50%	43%	29%	46%

NB : L'analyse du début de la période permet d'estimer que la nature des prestations étrangère était très différente d'aujourd'hui et ne peut donc être totalement comparée.

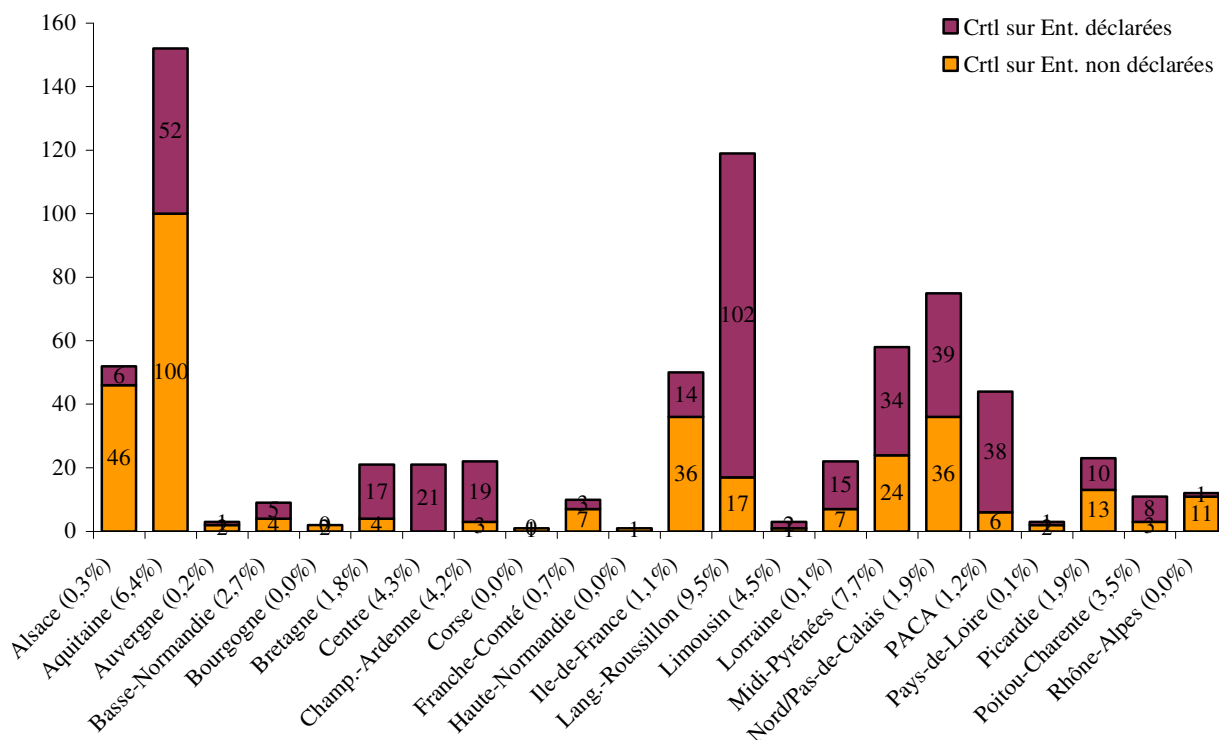
Après une hausse régulière depuis 2005, le poids des contrôles des entreprises étrangères déclarées baisse en 2008. Cette situation peut résulter d'un moins grand systématisme du ciblage dans les contrôles pour retrouver un caractère plus aléatoire (notamment pour les

chantiers du BTP où il semble que la prestation internationale soit très fréquemment présente). Le nombre de contrôle sur entreprises déclarées en 2008 reste cependant supérieur à celui de 2006.

Les contrôles sur entreprises déclarées et non déclarées ont été concentrés à 20% dans la région Aquitaine et à 17% en Languedoc Roussillon. L'analyse ne permet pas d'obtenir une lisibilité sur la stratégie de contrôle des régions. Il y aurait en moyenne 1,2% des entreprises qui ont effectué une déclaration qui seraient contrôlées, avec un pourcentage maximum à près de 10% pour le Languedoc-Roussillon. De fait cette région contrôle majoritairement des entreprises déclarées. Hormis pour quelques régions (Alsace, Aquitaine, l'Ile-de-France et Rhône-Alpes), les régions contrôlent majoritairement des entreprises ayant fait une déclaration. Pour celles où la relation est inverse, on peut éventuellement y voir des zones géographiques dont la densité d'entreprises est élevée, ce qui permet de « tomber sur » des entreprises non déclarantes.

Graph 11 : Répartition par région des contrôles des entreprises étrangères en 2008

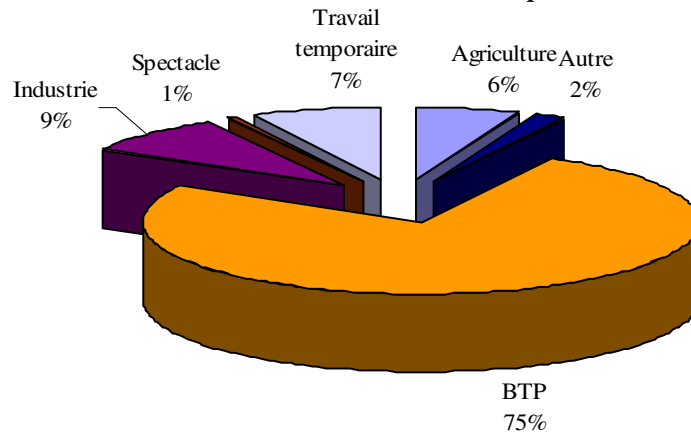
Remarque : les pourcentages qui suivent les noms des régions correspondent au poids des contrôles des entreprises déclarées par rapport au total des déclarations faites la région.



L'analyse par secteur permet de constater le renforcement notable de la part des contrôles effectués dans le secteur du BTP (75 % contre 60% en 2007) au dépens des autres secteurs. Si les parts relatives baissent pour chacun d'eux, à l'exception du secteur du travail temporaire, l'analyse du nombre de contrôle effectué amplifie encore ce constat. Par

exemple, seuls deux contrôles auraient été effectués sur des entreprises étrangères prestataires de spectacle en 2008.

Graph 12 : Répartition sectorielle des contrôles sur les entreprises déclarées en 2008



52.2 Les contrôles des entreprises n'ayant pas fait de déclaration est en hausse

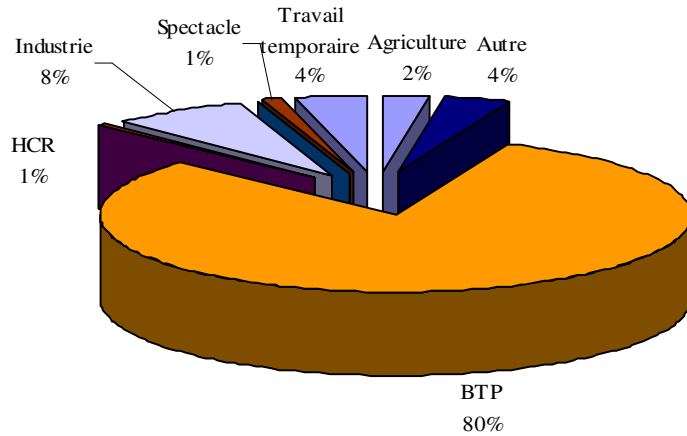
Les contrôles effectués dans les entreprises étrangères non déclarées ne peuvent a priori qu'être le fruit du hasard, c'est-à-dire effectué dans une origine différente de celle de la recherche de la conformité de la prestation de service internationale. Nonobstant, 326 entreprises ont été contrôlées cette année – en hausse de +18% par rapport à l'année précédente (+ 50 contrôles). Ces contrôles ont concerné 1 668 salariés dont 70% pour le secteur du BTP (66% en 2007) et 17% pour les entreprises de travail temporaire (2% en 2007). En moyenne cinq salariés sont contrôlés par contrôle.

Tableau 23 : Évolution du nombre de contrôles effectués sur les entreprises n'ayant pas fait de déclaration et du nombre de salariés concernés depuis 2004

	2004	2005	2006	2007	2008
Contrôle sur Ent. non déclarées	277	287	192	276	326
Nombre de salariés concernés	1 131	1 436	853	1 554	1 668
Nombre de salariés moyen	4,1	5,0	4,4	5,6	5,1

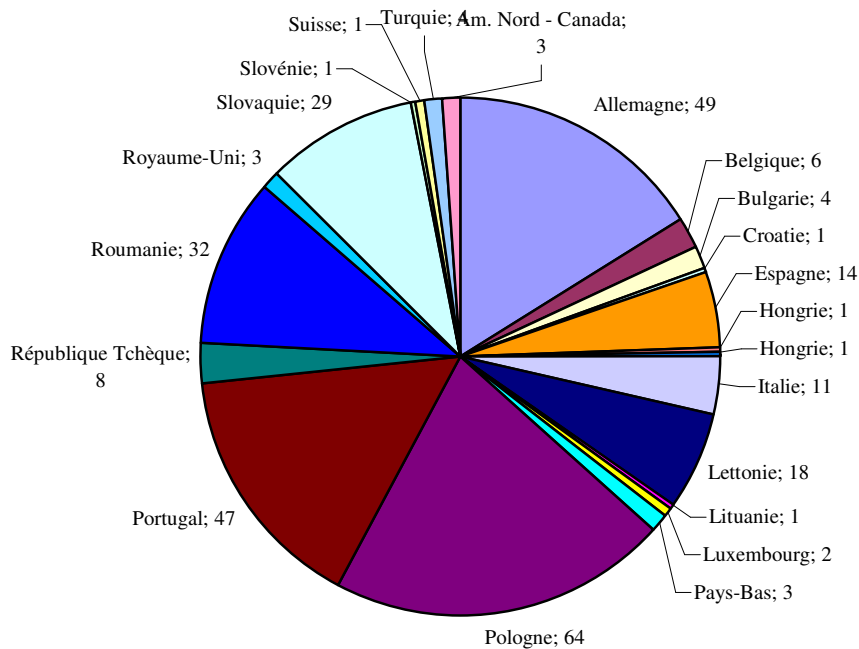
Quatre contrôles sur cinq des entreprises non déclarées s'effectuent dans le secteur du BTP.

Grphe 13 : Répartition sectorielle des contrôles sur les entreprises non déclarées en 2008



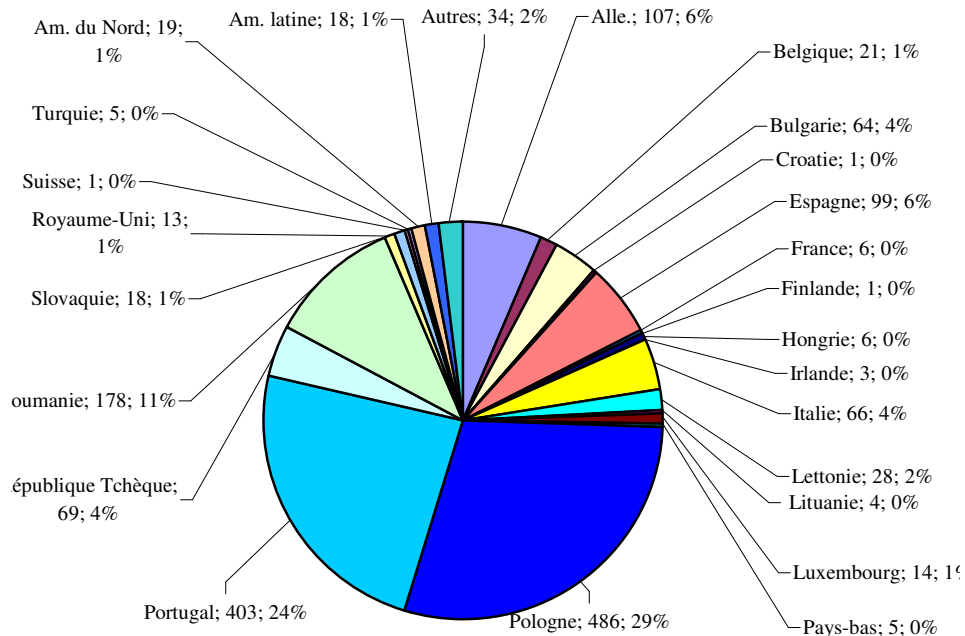
L'analyse des nationalités des entreprises contrôlées mais qui ne se sont pas déclarées montre un éventail très large des nationalités. Si les nationalités des entreprises les plus déclarantes sont aussi les plus « non déclarantes » (Pologne, Allemagne, Portugal, Belgique, Roumanie etc....) on peut s'étonner de l'absence des entreprises luxembourgeoises et de la surreprésentation des entreprises lettonnes.

Grphe 14 : Répartition des contrôles des entreprises étrangères non déclarées par nationalité en 2008



Par ailleurs, l'analyse des nationalités des salariés pour les prestataires étrangers non déclarés et contrôlés permet de constater une forte corrélation entre la nationalité du prestataire et la nationalité du salariés détachés. Cependant, la corrélation n'est pas exclusive et les constats des agents de l'inspection vont dans le d'un écart grandissant entre nationalités du prestataire et celle des salariés détachés par ledit prestataire.

Grappe 15 : Répartition par nationalité des salariés contrôlés et non déclarés en 2008



Annexes - tableaux détaillés

Tableau 24 : Répartition régionale des déclarations depuis 2004

	2005	2006	2007	2008
Lorraine	1 719	1 553	2 174	10 766
Rhône-Alpes	732	1 997	3 641	3 282
PACA	327	997	2 331	3 138
Alsace	580	1 148	1 706	2 370
Nord-pas-de-Calais	1 482	1 626	1 428	2 063
Ile-de-France	224	631	1 410	1 319
Pays-de-la-Loire	90	61	362	1 120
Languedoc-Roussillon	377	336	562	1 072
Bretagne	152	235	788	919
Aquitaine	45	51	225	817
Auvergne	13	94	145	616
Picardie	204	342	447	537
Centre	113	215	321	485
Champagne-Ardenne	97	229	326	455
Franche-Comté	64	115	347	447
Midi-Pyrénées	12	72	203	440
Poitou-Charentes	61	157	201	231
Haute-Normandie	38	114	75	224
Bourgogne	24	30	203	191
Basse-Normandie	54	18	88	188
Corse	20	46	97	109
Limousin	27	54	36	44
Non localisé *				279
Total	6 455	10 121	17 116	31 112

NB : le nombre en 2008 provient des données groupées dans l'agriculture qu'il n'a pas été possible de ventiler par région.

Tableau 25 : Nationalité des entreprises prestataires (en nombre de déclarations) en 2008

	Agric.	BTP	HCR	IND.	SPECT.	ETT	Intra- gpe	Autres	Total	Dec. Supp.
Allemagne	68	2 432	2	1 106	4	932	3	166	4 713	1 783
Autriche	0	12	0	46	1	0	0	23	82	67
Belgique	1	985	3	327	4	134	0	30	1 484	568
Bulgarie	10	95	0	21	1	4	0	21	152	92
Chypre	16	2	0	5	0	43	0	2	68	68
Croatie	0	6	0	2	0	1	0	0	9	-12
Danemark	0	5	3	2	0	0	0	6	16	-35
Espagne	559	483	1	27	1	2	3	25	1 101	173
Estonie	0	2	0	0	0	0	0	0	2	2
Finlande	0	1	0	0	0	0	0	0	1	-1
Grèce	0	0	0	2	0	0	0	2	4	4
Hongrie	0	71	0	13	18	303	1	2	408	107
Irlande	2	5	7	21	0	17	0	13	65	-133
Italie	0	503	0	315	2	36	0	20	876	158
Lettonie	0	13	0	0	0	1	0	0	14	11
Lituanie	0	50	0	7	0	22	0	3	82	75
Luxembourg	0	696	0	475	3	7 195	0	34	8 403	7 414
Malte	0	0	0	0	0	1	0	0	1	-3
Pays-Bas	1	20	4	46	3	2	1	33	110	27
Pologne	103	4 315	9	889	8	1 369	19	135	6 847	1 400
Portugal	17	919	0	336	0	263	3	48	1 586	872
Rép. tchèque	4	331	0	122	2	8	1	4	472	241
Roumanie	17	801	3	136	1	253	47	57	1 315	635
Royaume-Uni	1	30	430	33	2	8	3	273	780	382
Slovaquie	41	591	14	124	2	151	24	63	1 010	64
Slovénie	2	22	0	42	1	2	0	2	71	10
Suède	0	3	1	0	0	1	2	0	7	-12
Suisse	7	263	2	22	10	8	0	60	372	-338
Turquie	0	8	0	8	0	0	0	6	22	12
Am. du Nord	0	4	0	43	106	1	60	51	265	158
Amérique Latine	0	1	0	9	3	0	6	3	22	-4
Afrique	0	1	0	12	4	1	10	13	41	19
Asie	0	7	0	69	3	1	38	35	153	42
Autres	2	363	0	35	63	46	8	51	568	161

NB : le secteur du déménagement (7 déclarations) a été intégré dans le secteur « autres »

Tableau 26 : Nationalité des entreprises prestataires (en nombre de déclarations) depuis 2005

	2004	2005	2006	2007	2008	év.
Allemagne	1 075	1 405	1 981	2 930	4 713	61%
Autriche	17	20	12	15	82	447%
Belgique	915	1 535	1 279	916	1 484	62%
Bulgarie	4	3	14	60	152	153%
Chypre	0	0	0	0	68	***
Croatie	7	3	21	21	9	-57%
Danemark	1	16	26	51	16	-69%
Espagne	157	228	697	928	1 101	19%
Estonie	6	4	6	0	2	***
Finlande	6	4	11	2	1	-50%
Grèce	5	8	4	0	4	***
Hongrie	12	47	112	301	408	36%
Irlande	3	14	47	198	65	-67%
Italie	52	157	175	718	876	22%
Lettonie	12	2	8	3	14	367%
Lituanie	4	18	13	7	82	1071%
Luxembourg	339	652	753	989	8 403	750%
Malte	2	12	0	4	1	ns
Pays-bas	23	19	36	83	110	33%
Pologne	655	1 251	2 890	5 447	6 847	26%
Portugal	36	166	312	714	1 586	122%
Rép. tchèque	57	43	96	231	472	104%
Roumanie	36	84	108	680	1 315	93%
Royaume-Uni	282	242	232	398	780	96%
Slovaquie	50	171	507	946	1 010	7%
Slovénie	3	42	28	61	71	16%
Suède	0	6	8	19	7	-63%
Suisse	11	97	341	710	372	-48%
Turquie	28	25	31	10	22	120%
Am. du Nord	26	27	34	107	265	148%
Am. Latine	9	23	65	26	22	-15%
Afrique	0	0	0	22	41	86%
Asie	28	31	93	111	153	
Autres	82	100	181	407	568	40%
TOTAL	3 943	6 455	10 121	17 115	31 122	82%

Tableau 27 : Évolution de la nationalité des salariés détachés (en nb de salariés) depuis 2005

	2004	2005	2006	2007	2008	év.
Allemagne	3 283	4 013	3 754	6 624	9 038	36%
Autriche	95	108	23	64	115	80%
Belgique	4 275	4 370	3 618	2 095	4 213	101%
Bulgarie	0	16	77	409	912	123%
Canada	26	18	40	92	176	91%
Chine	63	66	13	47	76	62%
Chypre	0	0	0	1	20	1900%
Croatie	38	36	85	75	136	81%
Danemark	4	90	112	847	116	-86%
Espagne	312	808	915	1 751	1 471	-16%
Estonie	30	11	32	0	12	***
Etats-Unis	70	72	69	182	336	85%
Finlande	4	5	24	6	7	17%
France*	0	0	0	3 711	20 743	459%
Grèce	32	53	9	11	39	255%
Hongrie	204	220	663	1 110	779	-30%
Inde	16	44	37	149	124	-17%
Irlande	12	17	87	129	37	-71%
Italie	188	618	855	3 531	3 297	-7%
Lettonie	38	9	50	10	7	-30%
Lituanie	7	32	54	29	107	269%
Luxembourg	410	762	673	484	2 154	345%
Maghreb*	0	0	0	308	296	-4%
Malte	2	0	1	6	0	ns
MERCOSUR	44	69	90	44	62	41%
Mexique	11	60	51	15	17	13%
Pays-bas	129	75	129	331	369	11%
Pologne	3 260	7 310	12 471	25 322	23 453	-7%
Portugal	175	830	1 960	4 623	8 852	91%
Rép. Tchèque	257	375	617	1 176	858	-27%
Roumanie	275	468	608	2 599	4 164	60%
Royaume-Uni	952	2 910	4 413	4 718	4 025	-15%
Slovaquie	337	1 053	2 100	3 618	3 418	-6%
Slovénie	49	194	293	108	215	99%
Suède	0	7	53	25	53	112%
Suisse	95	156	509	605	496	-18%
Turquie	59	126	94	136	354	160%
Aut. afriques*	0	0	0	239	108	-55%
Aut. Am. latine	308	4	1 092	1 632	2 070	27%
Aut. Asie	484	380	140	193	256	33%
Autres	430	1 081	2 113	1 016	2 280	124%
TOTAL	15 974	26 466	37 924	68 071	95 261	40%

Carte 2007: Taux de réponse par département en 2007

DDTEFP

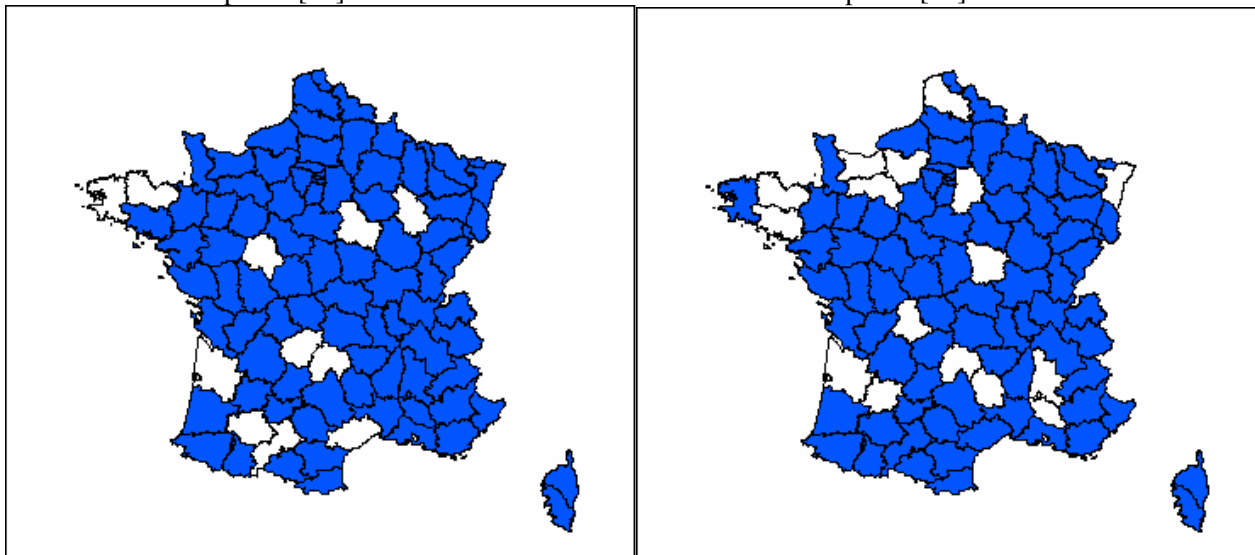
Non réponse [11]

Réponse [85]

ITEPSA

Non réponse [16]

Réponse [80]



Carte 2007 : Taux de réponse par département en 2006

DDTEFP

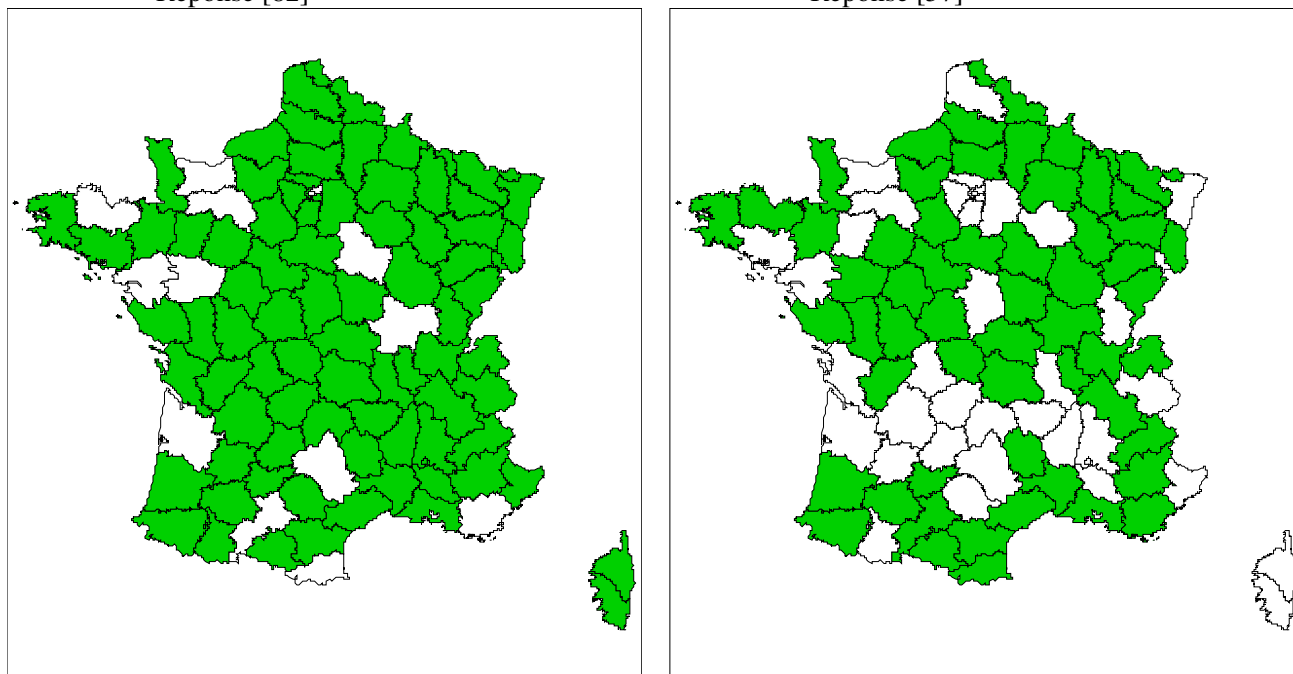
Non réponse [14]

Réponse [82]

ITEPSA

Non réponse [39]

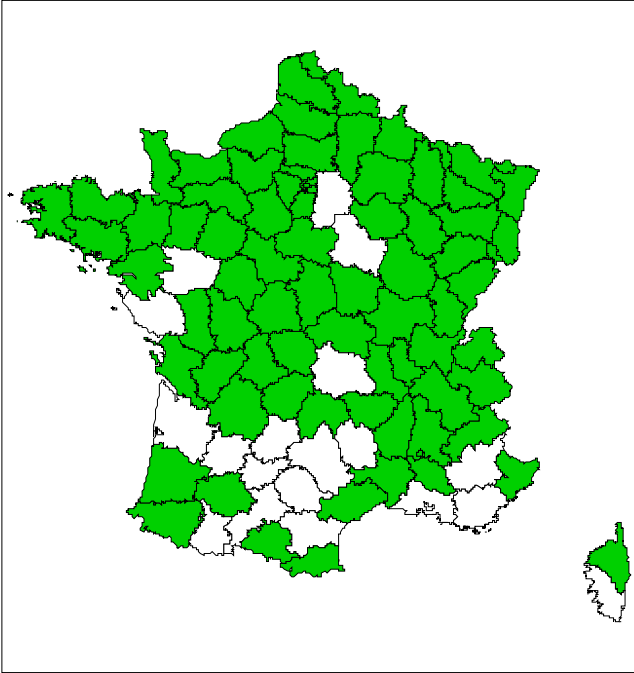
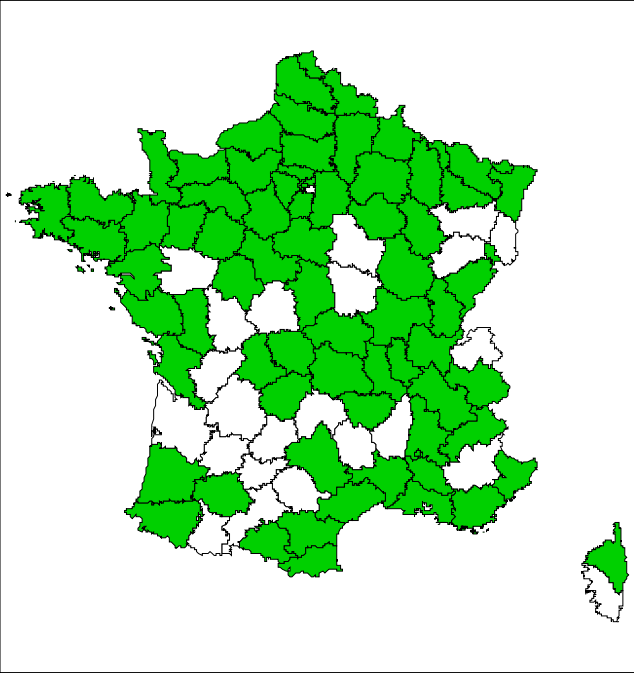
Réponse [57]



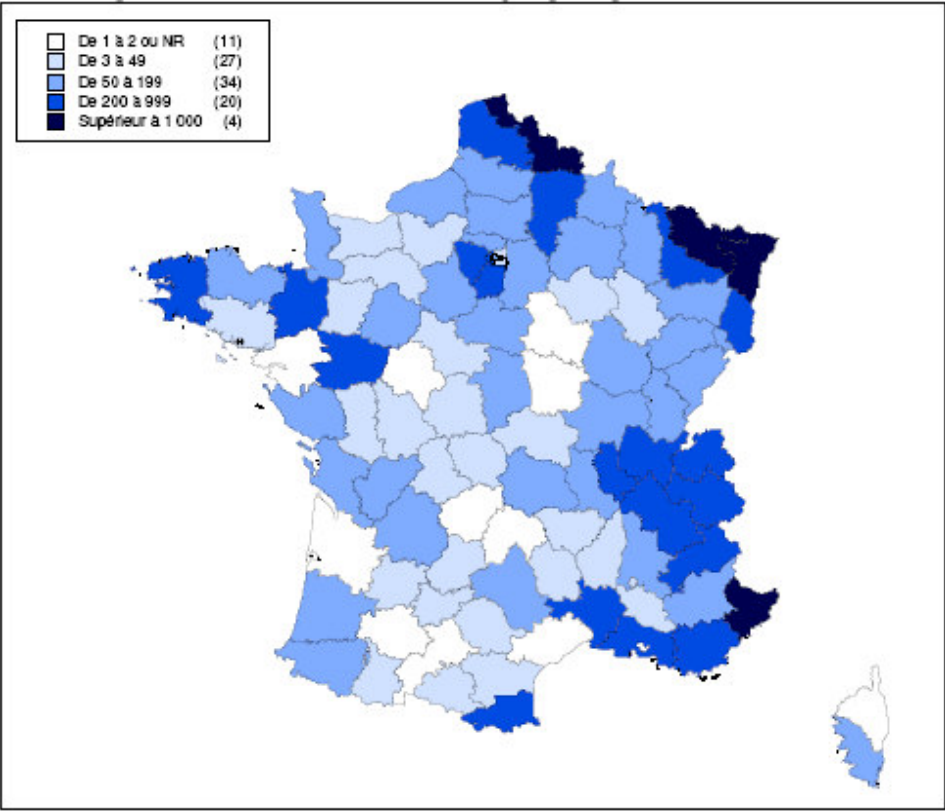
Carte 2007 : Taux de réponse par département en 2004 et 2005

2004
Non réponse [24]
Réponse [72]

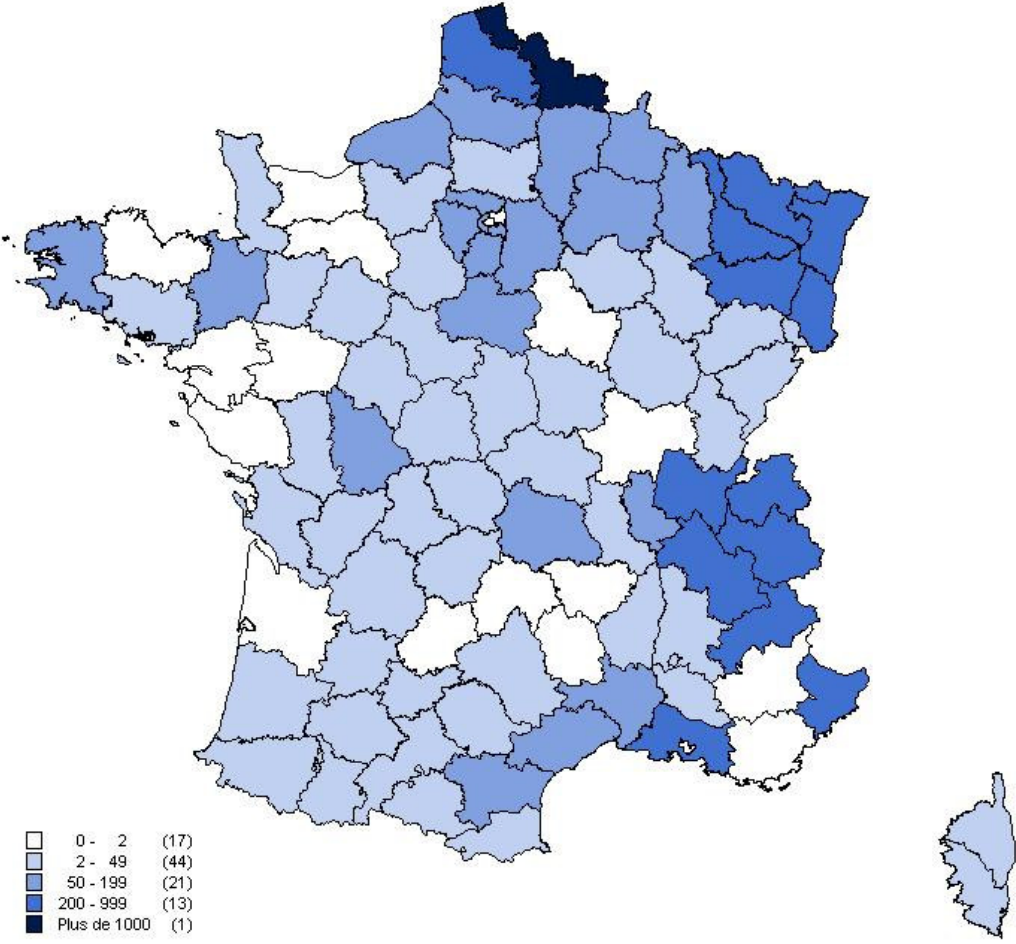
2005
Non réponse [19]
Réponse [77]



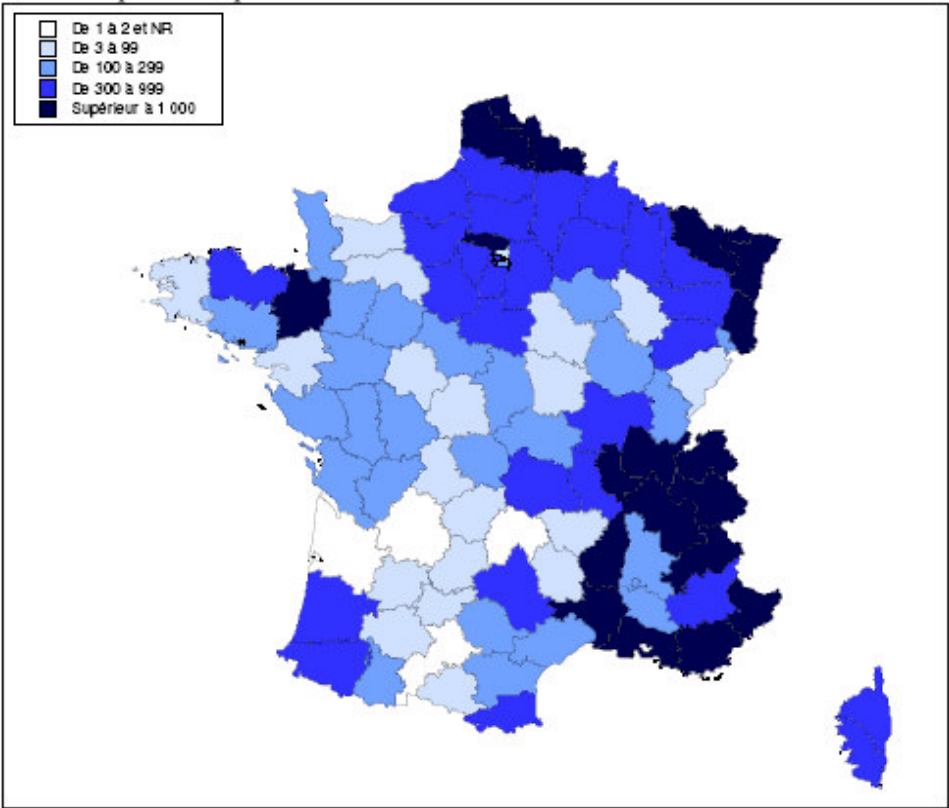
Carte 2007 : Répartition départementale du nombre de déclarations reçues en 2007



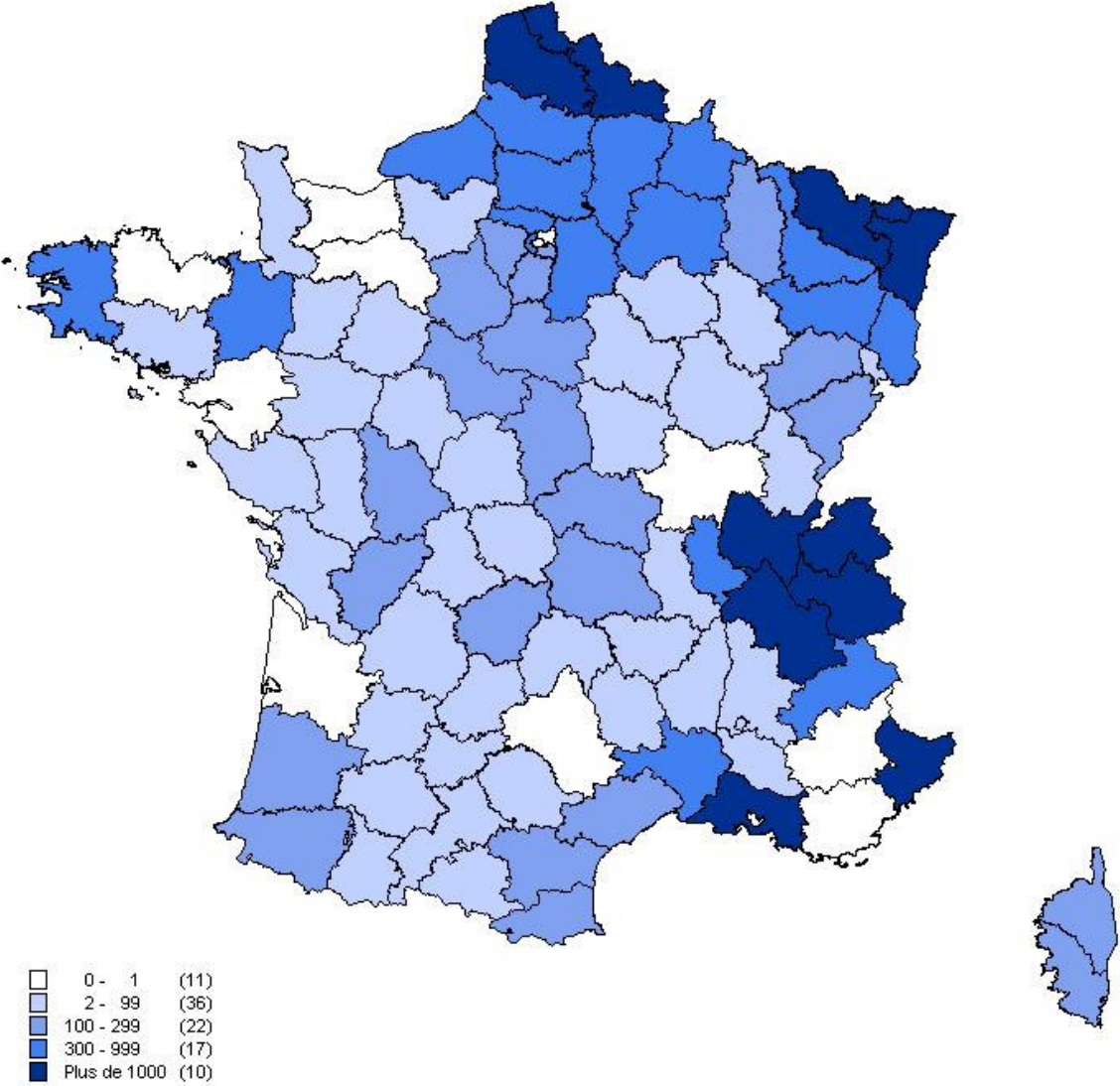
Carte 2007 : Répartition départementale du nombre de déclarations reçues en 2006



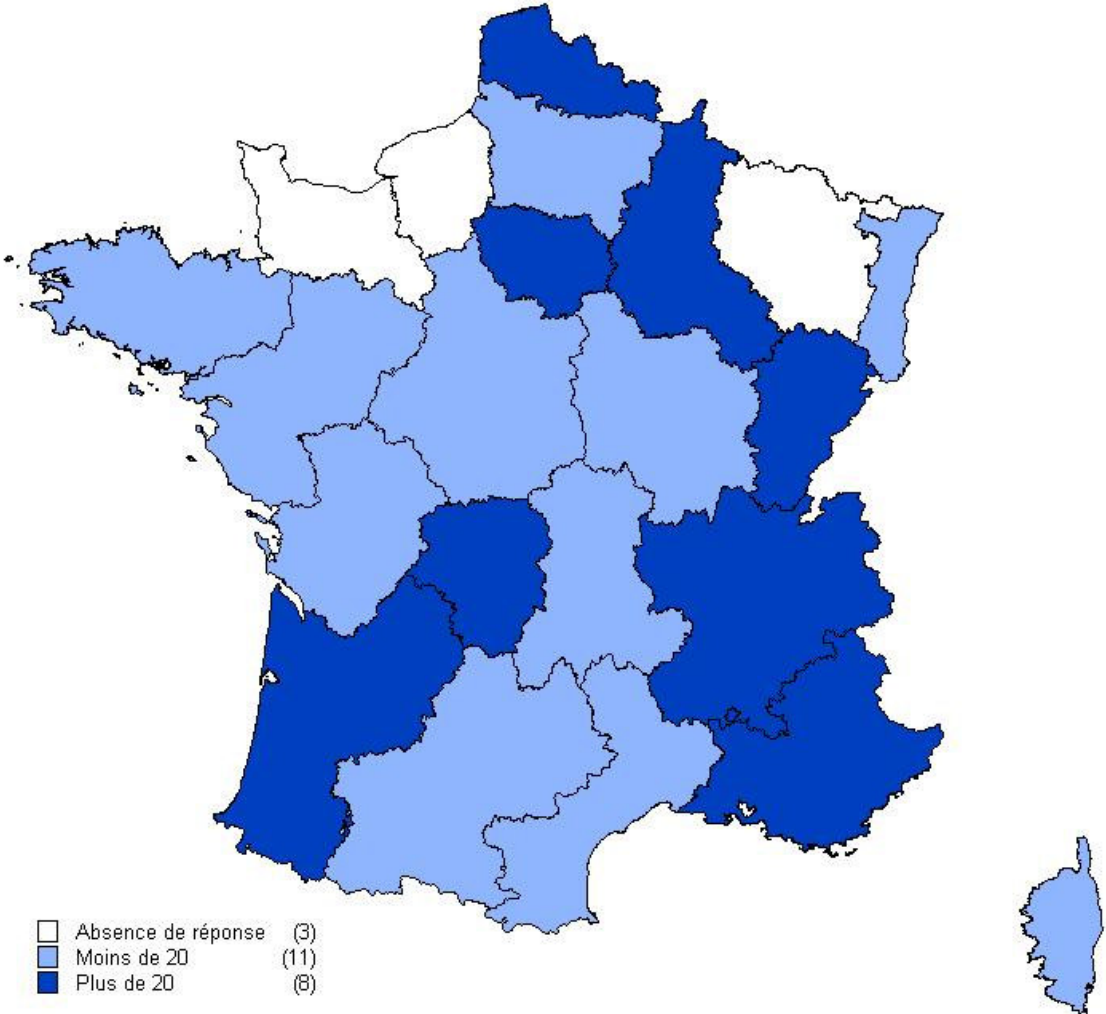
Carte 2007 : Répartition départementale du nombre de salariés détachés en 2007



Carte 2007 : Répartition départementale du nombre de salariés détachés en 2006



Carte 2007: Répartition régionale des contrôles en 2006



Listes des graphes, cartes et tableaux

Liste des graphes

<i>Graphe 1 : Évolution du nombre de déclarations de prestations de services reçues et de salariés détachés depuis 2000 ..</i>	<i>8</i>
<i>Graphe 2 : Répartition du nombre de déclarations par département depuis 2004.....</i>	<i>9</i>
<i>Graphe 3 : Répartition sectorielle du nombre de salarié détaché moyen depuis 2004.....</i>	<i>11</i>
<i>Graphe 4 : Répartition sectorielle du nombre de jours détachés en 2008.....</i>	<i>12</i>
<i>Graphe 5 : Concentration départementale des déclarations en 2008.....</i>	<i>16</i>
<i>Graphe 6 : Répartition sectorielle des déclarations en 2008.....</i>	<i>19</i>
<i>Graphe 7 : Évolution de la répartition sectorielle depuis 2004.....</i>	<i>20</i>
<i>Graphe 8 : Répartition des déclarations par zones d'origine des prestataires depuis 2004.....</i>	<i>22</i>
<i>Graphe 9 : Part de la croissance par zone géographique en 2008.....</i>	<i>24</i>
<i>Graphe 10 : Évolution de la répartition des salariés en fonction des zones d'origine depuis 2004.....</i>	<i>36</i>
<i>Fig. 1 : sur le total des salariés Fig. 2 : sur total des salariés hors français.....</i>	<i>36</i>
<i>Graphe 11 : Répartition par région des contrôles des entreprises étrangères en 2008.....</i>	<i>49</i>
<i>Graphe 12 : Répartition sectorielle des contrôles sur les entreprises déclarées en 2008.....</i>	<i>50</i>
<i>Graphe 13 : Répartition sectorielle des contrôles sur les entreprises non déclarées en 2008.....</i>	<i>51</i>
<i>Graphe 14 : Répartition des contrôles des entreprises étrangères non déclarées par nationalité en 2008.....</i>	<i>51</i>
<i>Graphe 15 : Répartition par nationalité des salariés contrôlés et non déclarés en 2008.....</i>	<i>52</i>

Liste des cartes

<i>Carte 1 : Taux de réponse par département en 2008.....</i>	<i>6</i>
<i>Carte 2 : Répartition du nombre de déclarations reçues par département en 2008.....</i>	<i>15</i>
<i>Carte 3 : Nombre de déclarations par pays en 2008.....</i>	<i>30</i>
<i>Carte 4 : Répartition départementale du nombre de salariés détachés en 2008.....</i>	<i>32</i>
<i>Carte 5 : Flux frontaliers dans la Grande Région.....</i>	<i>39</i>
<i>Carte 6 : Nombre de salariés par pays en 2008.....</i>	<i>45</i>
<i>Carte 2007: Taux de réponse par département en 2007.....</i>	<i>57</i>
<i>Carte 2007 : Taux de réponse par département en 2006.....</i>	<i>57</i>
<i>Carte 2007 : Taux de réponse par département en 2004 et 2005.....</i>	<i>58</i>
<i>Carte 2007 : Répartition départementale du nombre de salariés détachés en 2007.....</i>	<i>61</i>
<i>Carte 2007 : Répartition départementale du nombre de salariés détachés en 2006.....</i>	<i>62</i>
<i>Carte 2007: Répartition régionale des contrôles en 2006.....</i>	<i>63</i>

Liste des tableaux

<i>Tableau 1 : Évolution du nombre des déclarations par secteur d'activité depuis 2004.....</i>	<i>10</i>
<i>Tableau 2 : Évolution du nombre moyen de salariés par déclaration depuis 2001.....</i>	<i>11</i>
<i>Tableau 3 : Répartition sectorielle des jours d'emplois détachés depuis 2004 (en millier).....</i>	<i>12</i>
<i>Tableau 4 : Durées moyenne et maximale des détachements par secteur d'activité (en jour) depuis 2004.....</i>	<i>14</i>
<i>Tableau 5: Nombre de départements ayant reçu au moins une déclaration.....</i>	<i>16</i>
<i>Tableau 6 : Répartition des déclarations par secteur d'activité sur les départements les plus significatifs en 2008.....</i>	<i>18</i>
<i>Tableau 7 : Répartition des déclarations par zone géographique depuis 2004.....</i>	<i>21</i>
<i>Tableau 8 : Répartition des déclarations par secteur d'activité et par zones d'origine des prestataires en 2008.....</i>	<i>22</i>
<i>Tableau 9 : Répartition sectorielle des déclarations pour les pays à intervention massive.....</i>	<i>24</i>
<i>Tableau 10 : Répartition sectorielle des déclarations pour les pays à intervention récurrente.....</i>	<i>27</i>
<i>Tableau 11 : Répartition sectorielle des déclarations pour les pays à interventions irrégulières.....</i>	<i>29</i>
<i>Tableau 12 : Répartition sectorielle des déclarations pour les pays* à interventions circonstanciées.....</i>	<i>29</i>

<i>Tableau 13 : Évolution du nombre de salariés détachés par secteur d'activité depuis 2004</i>	<i>31</i>
<i>Tableau 14 : Estimation de l'emploi détaché total dans le cadre d'une PSI en 2008</i>	<i>34</i>
<i>Tableau 15 : Répartition des salariés par zones géographiques depuis 2004.....</i>	<i>35</i>
<i>Tableau 16 : Répartition des salariés originaire des pays de l'UE-15.....</i>	<i>36</i>
<i>Tableau 17 : Détail des déclarations et salariés détachés en provenance du Luxembourg</i>	<i>37</i>
<i>Tableau 18 : Répartition des salariés originaire des Nouveaux Etats membres</i>	<i>42</i>
<i>Tableau 19 : Répartition des salariés originaire des pays tiers.....</i>	<i>44</i>
<i>Tableau 20 : Évolution des statuts d'emploi par CSP depuis 2004</i>	<i>44</i>
<i>Tableau 21 : Estimation du nombre total des contrôles sur entreprises étrangères depuis 2005.....</i>	<i>46</i>
<i>Tableau 22 : Répartition du nombre de contrôles par entreprise déclarée ou non depuis 2001</i>	<i>48</i>
<i>Tableau 23 : Évolution du nombre de contrôles effectués sur les entreprises n'ayant pas fait de déclaration et du nombre de salariés concernés depuis 2004.....</i>	<i>50</i>
<i>Tableau 24 : Répartition régionale des déclarations depuis 2004</i>	<i>53</i>
<i>Tableau 25 : Nationalité des entreprises prestataires (en nombre de déclarations) en 2008.....</i>	<i>54</i>
<i>Tableau 26 : Nationalité des entreprises prestataires (en nombre de déclarations) depuis 2005</i>	<i>55</i>
<i>Tableau 27 : Évolution de la nationalité des salariés détachés (en nb de salariés) depuis 2005</i>	<i>56</i>